

TROISIÈME FORUM SUR LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LES DROITS DE L'HOMME

*Promouvoir l'autodétermination, mettre en pratique l'interculturalité
et œuvrer solidairement vers un objectif commun*

Organisé conjointement par le Pawanka Fund et la Wildlife Conservation Society (WCS), avec le soutien de The Nature Conservancy (TNC) et de Nia Tero

Abu Dhabi, Émirats arabes unis 6-7 octobre 2025



PAWANKA
FUND



Wildlife
Conservation
Society

Table des matières

| | |
|--|----|
| Résumé : Traduire les valeurs communes en collaborations | 1 |
| Perspectives des praticiens : actualités des organisations de conservation et des défenseurs des droits titulaires | 8 |
| Repenser les modèles de conservation : l'approche « Nature et hommes dans leur ensemble » | 14 |
| Évolution des paradigmes de financement de la conservation | 19 |
| Gouvernance et responsabilité : gérer les conflits par la collaboration | 25 |
| Éthique, parité et coexistence entre différents systèmes de connaissances | 29 |
| Les droits et les préoccupations des populations d'ascendance africaine dans le domaine de la conservation .. | 35 |
| Faire progresser les considérations de genre dans la conservation | 37 |
| Le fossé entre les castes : approfondir la compréhension | 41 |
| Des valeurs à l'action : établir des collaborations concrètes | 42 |
| Conclusion | 45 |
| Annexes | 46 |

Cette page - Vue aérienne du littoral du village de Peava, situé sur l'île de Nggatokae, aux Îles Salomon | Crédit photo : Tom Vierus ©WCS

Couverture - Une femme tisse des paniers à partir de feuilles de palmier sur l'île de Loaua, en Papouasie-Nouvelle-Guinée | Crédit photo : Tom Vierus ©WCS





RÉSUMÉ

Repenser les modèles de conservation et traduire les valeurs communes en collaborations

Le changement climatique, la perte de biodiversité, la dégradation des sols et les menaces pesant sur les droits humains sont des enjeux interdépendants, et non des problèmes distincts, que l'ensemble du secteur de la conservation, y compris les gouvernements, s'efforce de mieux comprendre lorsqu'il élabore des solutions scientifiques, techniques et politiques. Les crises multiples et interdépendantes qui secouent notre monde réaffirment la nécessité de la solidarité, du partenariat et d'une approche holistique de la nature et des divers secteurs qui y sont liés. À ce titre, le Forum sur la conservation et les droits humains reconnaît que la protection des droits humains est essentielle à la protection de la nature.

La fragmentation des discussions sur la nature, la biodiversité et les risques climatiques exclut les voix et les valeurs des peuples autochtones et des communautés locales. Elle contribue également à l'incapacité de s'attaquer à bon nombre des causes profondes et des défis qui sapent notre capacité à protéger la nature. Lorsque le climat est abordé indépendamment des pratiques de gouvernance autochtone et de gestion des terres, nous perdons des nuances essentielles qui sont souvent ancrées dans les systèmes de connaissances autochtones ou traditionnels.

Au sein du secteur de la conservation, les acteurs évoluent constamment en mettant en œuvre des réformes institutionnelles et en faisant progresser le changement des systèmes. Plusieurs d'entre eux favorisent des approches fondées sur les droits humains qui vont au-delà de la mentalité traditionnelle consistant à « ne pas nuire » — pour explorer activement comment « faire mieux ». Bien qu'il existe des exemples réussis d'initiatives qui font progresser les droits humains et l'autodétermination, la mise en œuvre reste inégale et, parfois, non systématique. Cette situation, associée au manque de financement pour les droits humains et pour certaines zones géographiques, rend les progrès inégaux. Pour combler ces lacunes, des efforts sont en cours pour faire évoluer les mentalités, développer de nouvelles compétences et introduire des perspectives diverses qui démontrent comment la conservation peut être efficace en repensant la conservation et en concevant de multiples modèles pour protéger la nature de manière holistique.

Le troisième Forum sur la conservation et les droits de l'homme (le Forum) a été coorganisé par le Fonds Pawanka et la Wildlife Conservation Society (WCS) et s'est tenu à Abu Dhabi les 6 et 7 octobre 2026. Il était coprésidé par Edna Kaptoyo, au nom du Dr Myrna Cunningham Kain, présidente du comité directeur du Fonds Pawanka, et de Sushil Raj, directeur exécutif du programme mondial « Droits et communautés » de la Wildlife Conservation Society (WCS). Il s'est tenu à un moment où les crises mondiales s'intensifient : l'urgence climatique, la perte de biodiversité et les multiples menaces pour la santé liées aux agents pathogènes zoonotiques, ainsi qu'à la pollution, à la chaleur et aux systèmes alimentaires. Au milieu de ces crises, les peuples autochtones, les peuples d'ascendance africaine et les communautés locales continuent également de faire face à des menaces croissantes pesant sur leurs terres, leurs territoires et leurs cultures.

L'ordre du jour du Forum s'est appuyé sur les réunions précédentes, en mettant l'accent sur les collaborations pour l'apprentissage interrégional et l'élaboration de stratégies conjointes visant à faire face aux crises interconnectées auxquelles sont confrontés les populations et la planète. La réunion s'est appuyée sur le cadre et l'ordre du jour communs issus du deuxième Forum, et le présent rapport résume les principaux thèmes, discussions et résultats du troisième Forum, conformément aux règles de Chatham House. Lorsque des personnes ou des présentations sont citées dans ce rapport, leur consentement a été obtenu.

Afin de contribuer à la promotion d'un programme de collaboration, les participants ont été invités à proposer une recommandation d'action conjointe et une idée de collaboration en fonction de leurs avantages comparatifs et de leurs capacités. Les participants ont également été encouragés à dépasser leurs rôles et fonctions individuels pour identifier les domaines problématiques nécessitant des partenariats, des coalitions ou des stratégies complémentaires afin d'en accroître la portée et l'impact.

Le Forum a servi de point de rencontre essentiel pour les peuples autochtones (PA), les personnes d'ascendance africaine (PAD), les communautés locales (CL), les organisations de conservation et les bailleurs de fonds afin de faire passer le concept de « conservation inclusive » du stade théorique à celui de réalité vécue. Les discussions menées lors du Forum ont fait évoluer le débat, passant d'une simple sensibilisation aux droits humains fondamentaux vers des priorités autodéterminées, la parité épistémique de la science autochtone et la restructuration des systèmes de gouvernance financière, avec des idées visant à renforcer la reconnaissance et la responsabilité en matière de droits humains, notamment de la part des gouvernements et des acteurs du secteur privé. Le Forum a également souligné l'importance de travailler sur la co-conception, la co-production, la collaboration et le soutien mutuel à travers le secteur de la conservation pour répondre à des problèmes complexes, tout en restant conscient des défis, des différences, ainsi que de l'inspiration qui découle du travail collectif.

Le lien étroit entre la protection de la nature et celle des populations a continué de resurgir dans les discussions, et le rôle des personnes d'ascendance africaine, des populations victimes du système des castes et des femmes dans la conservation a été examiné plus en détail, avec un appel à combler les inégalités entre les sexes et à promouvoir des efforts de restauration tenant compte des questions de genre.

Les participants ont identifié plusieurs enjeux et questions nécessitant un examen plus approfondi. Parmi ceux-ci figurent :

- Comment mieux outiller les bailleurs de fonds publics et privés pour qu'ils puissent établir des partenariats efficaces et éthiques avec les peuples autochtones et les communautés locales ?
- Avec quels acteurs du secteur privé ou de l'industrie extractive le Forum devrait-il s'engager, quels sont les risques et quel est le format idéal pour le dialogue ?
- Comment repenser les critères d'octroi de subventions afin d'inclure les peuples autochtones et les communautés locales qui ne répondent pas aux critères traditionnels d'éligibilité « à grande échelle » ?
- Comment passer de l'appropriation des savoirs autochtones à une intégration respectueuse et souveraine ?
- Comment pouvons-nous impliquer les jeunes dans les futures discussions du Forum ?
- Comment orienter efficacement les financements vers les aînés et les détenteurs de savoirs afin de lutter contre la perte culturelle rapide ?
- Quelles stratégies peuvent atténuer l'impact de l'occupation militaire et des conflits humains sur la nature ?
- Comment le Forum peut-il plaider en faveur d'un réorienter les financements vers les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que vers les personnes d'ascendance africaine, et pour un financement équitable dans les régions où les peuples autochtones ne bénéficient pas d'une reconnaissance juridique officielle ?
- Un sous-groupe devrait-il élaborer des indicateurs pour suivre l'application concrète des Principes fondamentaux du PNUE aux niveaux régional et local ?
- Qui peut mener une analyse approfondie sur la manière dont les systèmes de castes mondiaux entraînent le déni d'accès aux ressources et la vulnérabilité environnementale ?
- Comment les membres de ce Forum peuvent-ils tirer parti des témoignages et de l'expertise des assistants juridiques communautaires travaillant sur la justice carbone ?
- Quels sont les cadres de recours utilisés dans la pratique, et ce sujet pourrait-il faire l'objet d'une discussion future ?
- Que pouvons-nous célébrer ensemble en tant que groupe lors du prochain Forum ?

Les participants ont identifié plusieurs enjeux et questions nécessitant un examen plus approfondi. Parmi ceux-ci figurent :



Élargir la table ronde : inviter des représentants du secteur privé, des acteurs universitaires, ainsi que davantage de représentants d'organisations philanthropiques, de conservation et de développement.



Identifier les thèmes des futurs forums : solliciter des suggestions de thèmes et de résultats auprès des participants au forum, sur lesquels nous devrions collaborer.



Formaliser un programme de travail conjoint : passer des réflexions et des idées à une stratégie codifiée qui relie les recommandations au financement et aux efforts conjoints aux niveaux régional et national.



Créer des sous-groupes sur certains domaines thématiques : ceux-ci mèneraient des travaux entre les sessions annuelles afin de faire avancer certaines recommandations et de préparer les discussions futures, notamment sur l'engagement du secteur privé.



Identifier les possibilités d'organiser des événements parallèles dans le cadre de forums régionaux et internationaux susceptibles de donner plus d'ampleur aux débats et aux résultats du Forum.

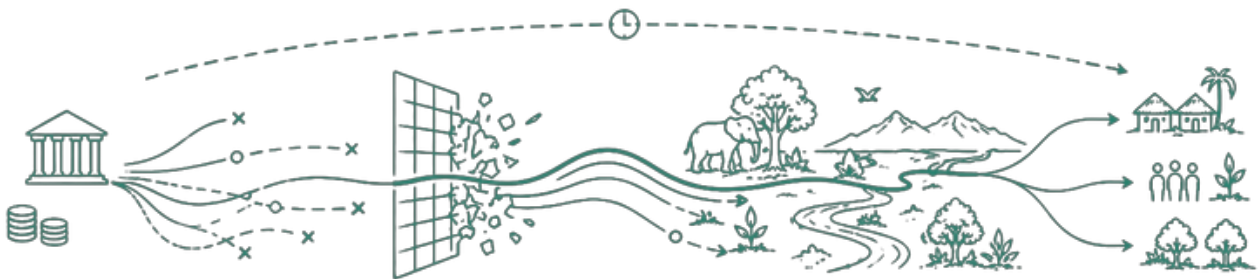


Renforcer les partenariats afin d'intégrer les systèmes de connaissances autochtones, la science occidentale et les perspectives des droits de l'homme comme moyens essentiels pour relever des défis complexes tels que le changement climatique et la perte de biodiversité.

Les recommandations suivantes ont également émergé du Forum. Elles s'adressent à l'ensemble du secteur de la conservation, qui comprend les bailleurs de fonds, les gouvernements, le secteur privé et la société civile :

TRANSFORMER LE FINANCEMENT DE LA CONSERVATION

Objectif : Passer d'un financement à court terme, axé sur les indicateurs, à des partenariats financiers à long terme, équitables et fondés sur les droits.

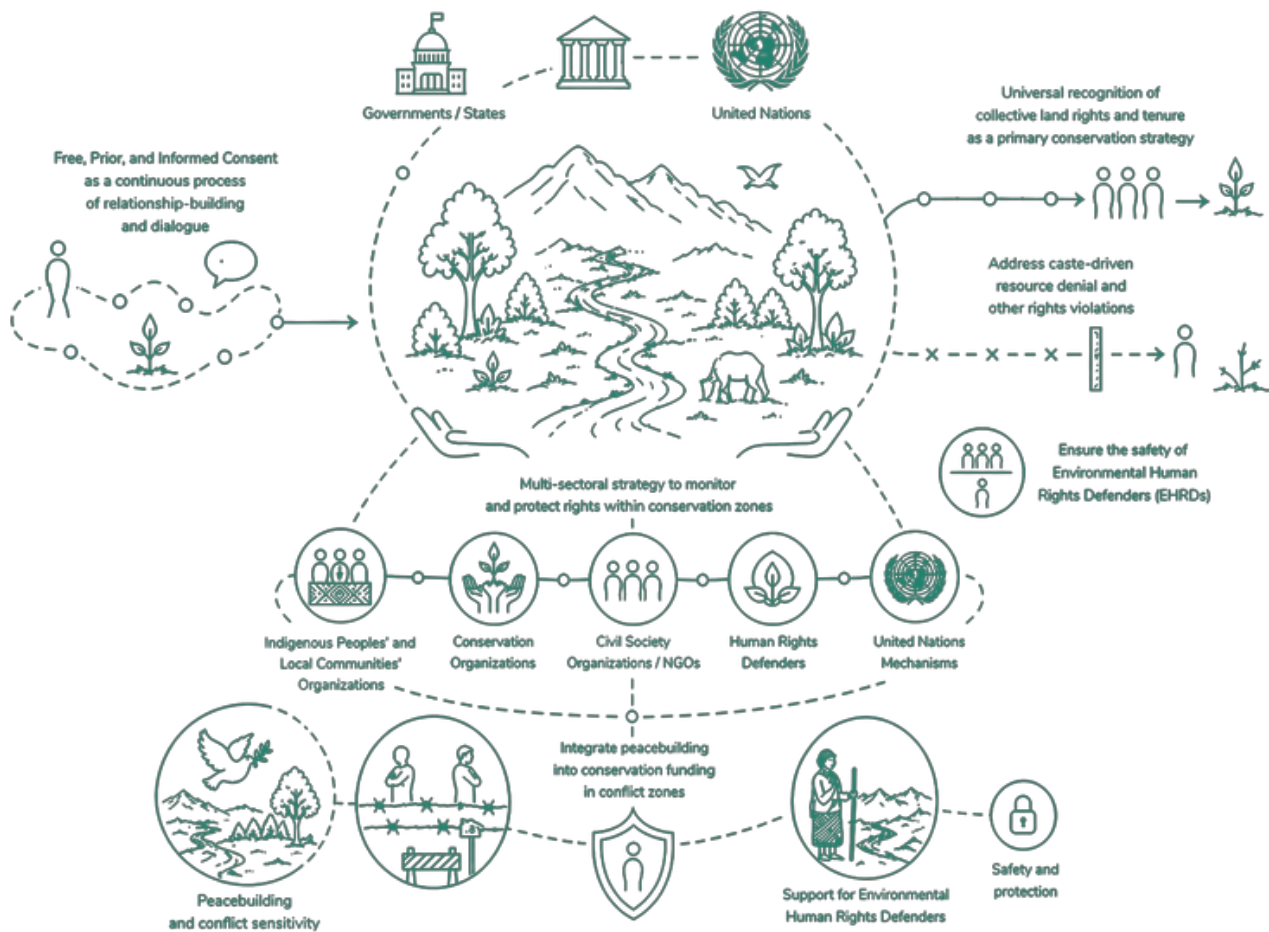


- Aller au-delà de la simple « superficie protégée » pour adopter des modèles de financement qui valorisent les systèmes sociaux et culturels complexes des peuples autochtones, des personnes d'ascendance africaine et des communautés locales.
- Remplacer les « projets » à court terme par un financement générationnel qui respecte les calendriers définis par les communautés et renforce la solidité institutionnelle et la solidarité à long terme.
- Réaliser des évaluations d'impact des engagements de financement afin d'identifier les obstacles et de développer des moyens de les surmonter, pour que les ressources parviennent sur le terrain sans renforcer involontairement les inégalités régionales ou sociales.
- Lier le financement à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) et aux garanties en matière de droits humains, en veillant à la responsabilité même lorsque les gouvernements nationaux ne se conforment pas à ces principes.
- Collaborer avec les organisations de conservation et d'autres intermédiaires afin de mobiliser des capitaux durables au-delà des subventions traditionnelles, notamment des instruments de financement innovants et tenant compte des risques, conçus en concertation avec les peuples autochtones et les communautés locales.

METTRE L'ACCENT SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LE RÉGIME FONCIER

Objectif : Garantir des protections juridiques et des droits fonciers collectifs comme fondement de la conservation.

- Plaider en faveur de la reconnaissance universelle des droits fonciers collectifs et de la tenure foncière des peuples autochtones, des personnes d'ascendance africaine et des groupes marginalisés en tant que stratégie de conservation prioritaire.
- Le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) devrait être un processus continu de renforcement des relations et de dialogue plutôt qu'une simple liste de contrôle de conformité.
- Élaborer une stratégie multisectorielle reliant les organisations des peuples autochtones, les défenseurs des droits humains, les ONG, les organisations de conservation et l'ONU afin de surveiller et de protéger les droits au sein des zones de conservation.
- Intégrer la consolidation de la paix dans le financement de la conservation dans les zones de conflit et aborder des questions encore peu étudiées, telles que le refus d'accès aux ressources motivé par le système des castes et la sécurité des défenseurs des droits humains environnementaux (EHRD).

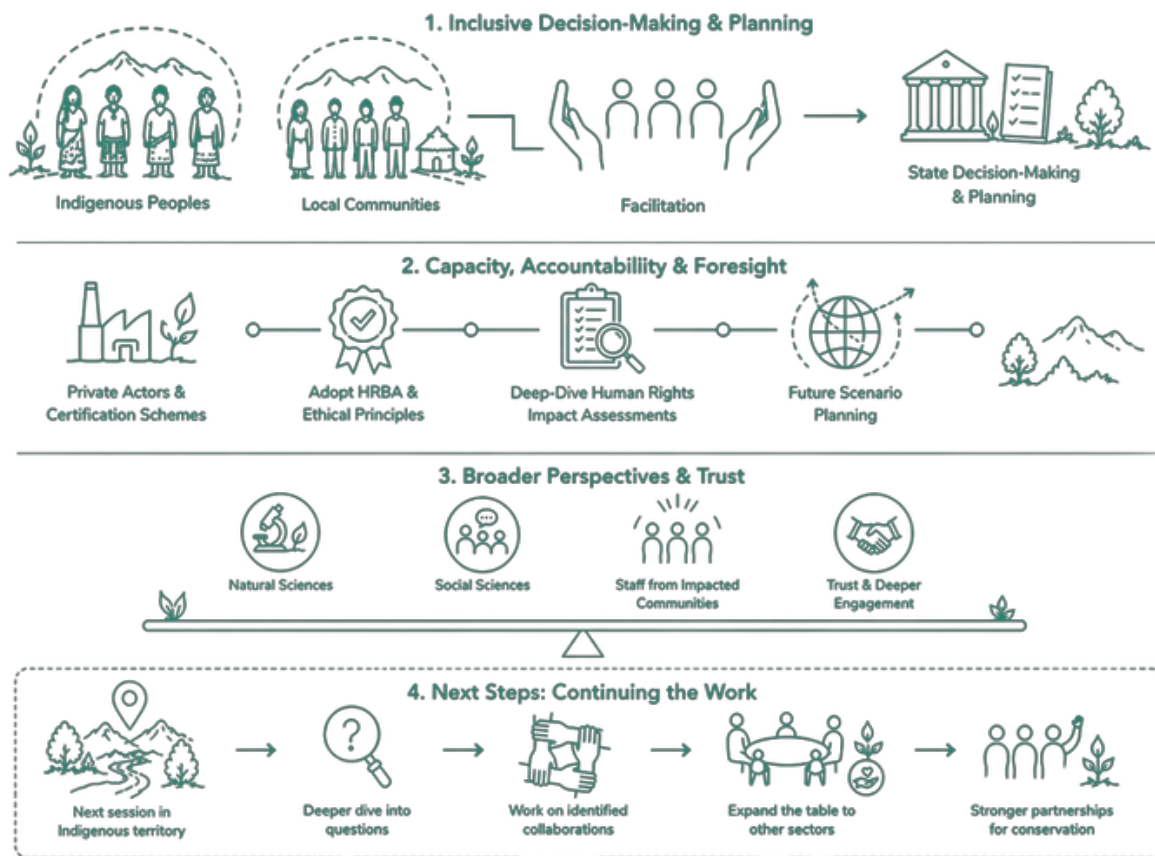


RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LA RESPONSABILITÉ

Objectif : Faciliter la prise de décision inclusive au sein des secteurs public, privé et civil.

- Les organisations de conservation devraient jouer un rôle de facilitateurs pour intégrer les peuples autochtones et les communautés locales dans les processus décisionnels officiels de l'État et la planification au niveau provincial.
- Renforcer les capacités des acteurs privés et des systèmes de certification à adopter des approches fondées sur les droits humains (AFDH) et des principes éthiques.
- Exiger des gouvernements et des organisations qu'ils procèdent à des évaluations approfondies de l'impact sur les droits de l'homme et à une planification de scénarios futurs pour toutes les grandes initiatives de conservation.
- Élargir la diversité des disciplines au-delà des sciences naturelles pour inclure les sciences sociales et recruter davantage de personnel issu des communautés concernées au sein des organisations de conservation, afin de renforcer la confiance et d'approfondir l'engagement auprès de ces communautés.

Les coprésidents du Forum ont l'intention d'organiser la prochaine session sur un territoire autochtone, d'approfondir les questions soulevées lors de ce forum, de travailler sur les collaborations identifiées et d'élargir la table ronde afin d'y faire participer d'autres secteurs.





POINTS DE VUE DES PRATICIENS

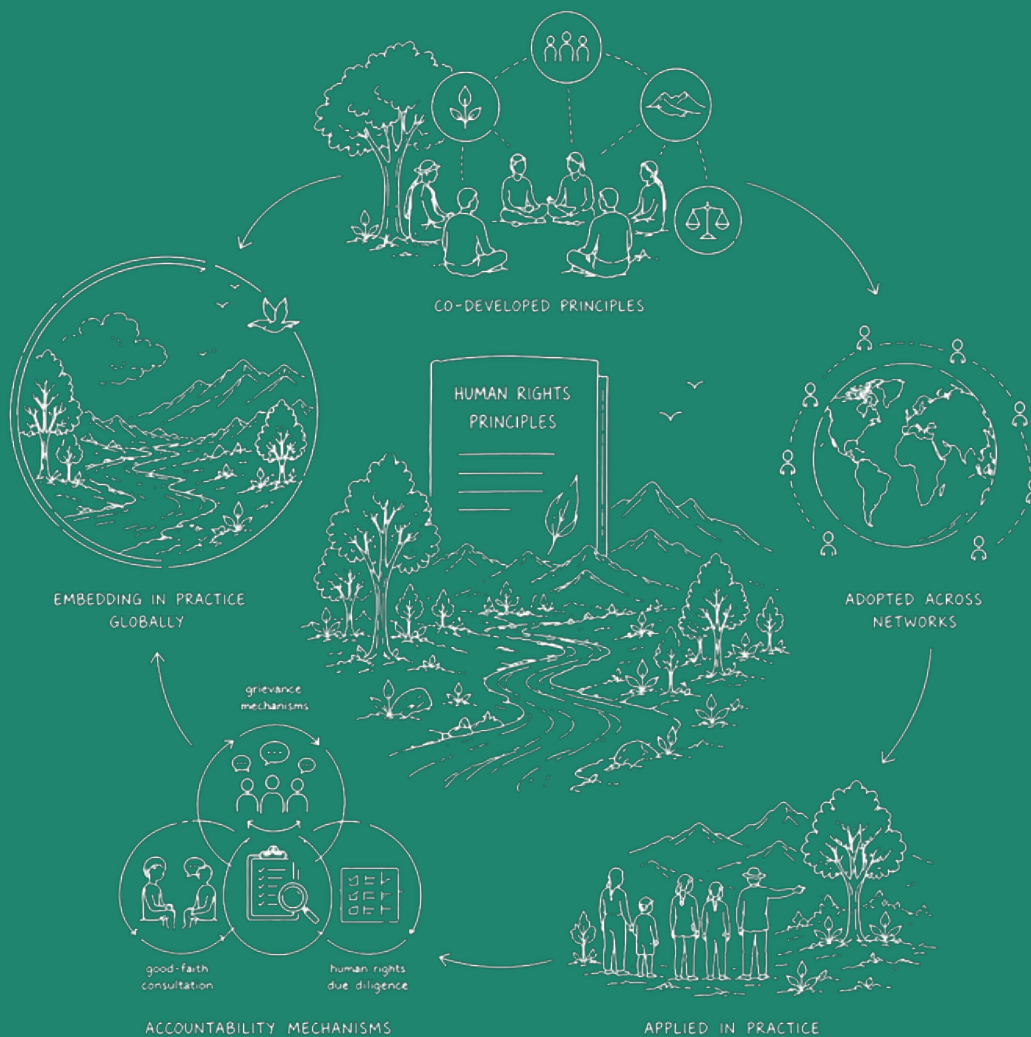
Actualités des organisations de conservation et des détenteurs de droits

Le forum a débuté par un récapitulatif des discussions, des réflexions et des mises à jour issues du forum précédent, présentées par les organisations de conservation participantes sur les actions qu'elles ont menées depuis. Ces actions allaient de l'élaboration de principes et de politiques à des changements culturels et organisationnels au sein même des organisations. Elles ont souligné l'impact positif de ces initiatives sur leurs relations et leurs partenariats avec les peuples autochtones et les communautés locales (PA et CL).

Les organisations de conservation ont également expliqué comment elles vont au-delà de l'inclusion pour s'engager dans une co-conception active des efforts de conservation avec les peuples autochtones et les communautés locales sur le terrain, une approche qui contribue à réduire les risques et favorise l'apprentissage mutuel. Plusieurs groupes mettent en place des comités consultatifs et associent les communautés à la prise de décision afin de garantir le respect des droits des peuples autochtones et de repenser ensemble le « langage de la conservation ». Il est de plus en plus reconnu que l'élaboration et la mise en œuvre de politiques alignées sur cette vision constituent un processus pluriannuel impliquant une intégration culturelle, un renforcement des capacités et un apprentissage continu, tout en faisant évoluer l'approche et en veillant à ce que ces politiques deviennent des valeurs vécues plutôt que de simples outils de conformité.

Principes fondamentaux en matière de droits de l'homme à l'intention des organisations privées de conservation et des bailleurs de fonds

Sous l'impulsion du PNUÉ, les Principes fondamentaux en matière de droits de l'homme à l'intention des organisations privées de conservation et des bailleurs de fonds ont été élaborés avec la contribution des principales organisations de conservation. Ces principes ont également été adoptés lors du Congrès de l'UICN par le biais d'une motion, ce qui les étend à plus de 1 400 membres à travers le monde. Les réunions de suivi ont recentré l'attention sur la mise en œuvre pratique, en s'interrogeant sur la manière dont ces principes peuvent être appliqués sur le terrain. Une publication intitulée « Approches de la conservation fondées sur les droits de l'homme : démontrer les progrès dans la pratique » met en avant des exemples tels que les mécanismes de réclamation, les consultations de bonne foi et les processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme mis en œuvre par de grandes organisations de conservation telles que CI, Fauna and Flora, TNC, WCS et WWF, qui sont membres de l'Initiative pour la conservation et les droits de l'homme. Ce travail en cours marque une étape cruciale vers l'intégration des droits de l'homme dans les pratiques de conservation à l'échelle mondiale.



The Nature Conservancy (TNC) a expliqué comment elle a récemment commencé à intégrer ces principes relatifs aux droits de l'homme dans son travail de conservation en commandant une analyse des lacunes organisationnelles réalisée par un organisme tiers. Les conclusions de cette évaluation ont été communiquées à la direction générale et au comité d'audit, ce qui a donné lieu à des engagements fermes visant à allouer des ressources à ce travail et à placer les droits de l'homme au même rang que les risques juridiques et de réputation en tant que risque organisationnel majeur. Ce processus renforce le principe de « ne pas nuire » et offre des enseignements aux organisations de grande et de moyenne taille sur la mise en place de systèmes respectueux des droits humains. En fin de compte, cette approche démontre comment des outils pratiques et un apprentissage continu peuvent aider les organisations de conservation à s'aligner sur les normes mondiales et les principes du PNUE.

La Wildlife Conservation Society (WCS) a évoqué l'adoption de sa politique sur l'égalité des genres et l'inclusion sociale, les mises à jour apportées au code de conduite afin d'y inclure la caste parmi les catégories protégées, ainsi que les travaux en cours visant à élaborer une politique relative aux peuples autochtones et la révision continue des politiques et cadres existants. Un mécanisme solide de règlement des griefs est désormais opérationnel dans 21 pays et en pleine expansion. En termes de changements organisationnels, ses efforts se poursuivent pour débloquer et partager des ressources financières. Le Fonds territorial dirigé par les autochtones, précédemment établi en Bolivie, a acheminé plus de 1,2 million de dollars vers les territoires autochtones, et le déploiement du Fonds communautaire pour les forêts en République démocratique du Congo (RDC) s'est poursuivi, avec une représentation majoritaire des peuples autochtones et des communautés locales au sein du comité de pilotage. Des subventions initiales ont été accordées dans le cadre de ce mécanisme et des efforts sont en cours pour identifier des financements supplémentaires.



Deux marchands au marché du samedi de Kavieng, capitale de la province de Nouvelle-Irlande.
Papouasie-Nouvelle-Guinée | Crédit photo : Tom Vierus ©WCS

Le soutien de WCS Canada aux modèles de conservation menés par les populations autochtones

Toutes les terres du Canada se trouvent sur les territoires traditionnels des peuples autochtones, notamment des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Dans ce pays, le deuxième plus grand du monde, de nombreuses zones sont restées intactes sur le plan écologique. Avec plus de 600 Premières Nations au Canada, et les droits de celles-ci reconnus et affirmés en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle, l'avenir de la conservation au Canada dépend du leadership des Premières Nations. Au Yukon, le travail de WCS Canada s'inscrit dans le cadre d'une revendication territoriale moderne, afin de soutenir les processus de planification de l'utilisation des terres dans le contexte de structures de gouvernance relativement récentes. En Ontario, le travail s'inscrit dans le cadre de traités historiques, où les efforts de conservation sont façonnés par des relations issues de ces traités, souvent considérées comme acquises. Là-bas, WCS Canada apporte un soutien technique et contribue à renforcer les relations entre les Premières Nations et les promoteurs de projets de développement, notamment dans les cas où la collaboration avec un projet hydroélectrique peut aider à protéger l'esturgeon jaune, une espèce d'importance culturelle et écologique (et fortement menacée).

La mise en place d'un modèle de conservation inclusif et collaboratif exige une responsabilisation vis-à-vis des dirigeants autochtones. Elle repose également sur des partenariats solides entre les bailleurs de fonds, les organisations de conservation, les organisations locales et les organisations des peuples autochtones.



Le WWF-International a mis en avant le travail du médiateur, qui constitue un mécanisme clé de responsabilisation au sein de l'organisation. Il a mis en place des systèmes rigoureux visant à éviter tout préjudice, tout en favorisant l'adoption d'un nouvel état d'esprit et d'une culture qui s'appuient sur le concept de « conservation inclusive ». L'accent est mis sur la transformation des systèmes en matière de contrats, de modalités de financement et de résolution des goulots d'étranglement. L'organisation a examiné plusieurs questions par l'intermédiaire de son groupe de champions, qui s'est penché sur la signification de l'inclusion dans les opérations et a analysé les obstacles au changement. L'un des principaux objectifs de la direction du WWF est de renforcer la conservation menée au niveau local tout en favorisant l'autonomie et la souveraineté des communautés. Le WWF a également constitué un groupe consultatif des peuples autochtones afin de recueillir des commentaires sur les moyens de protéger les droits des peuples autochtones et de mener des actions plus collaboratives.

Conservation International a expliqué comment l'organisation a fait progresser l'intégration de la dimension de genre afin de parvenir à l'égalité des sexes. Elle est passée de la sensibilisation à la mise en place d'une politique en faveur des peuples autochtones. Elle continue d'assurer le secrétariat de l'Initiative pour la conservation et les droits de l'homme afin de faire avancer les questions abordées dans ce forum de discussion et de pratique. Parmi les défis à relever figurent le financement et les réactions hostiles à l'inclusivité.

Du point de vue des peuples autochtones, les participants ont mis en avant les moyens suivants de s'engager dans la conservation :

Une conservation menée par les communautés et fondée sur les droits

Les organisations des peuples autochtones (OPA) accordent la priorité au leadership communautaire, en veillant à ce que les peuples autochtones aient une influence substantielle sur la prise de décision et la gouvernance en matière de conservation. Cela inclut la reconnaissance du régime foncier coutumier, le soutien aux institutions locales et la défense des droits et de l'autonomie des communautés autochtones. Les approches fondées sur les droits humains mettent l'accent sur le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) et l'intégration des droits humains dans la planification de la conservation.

Intégration des systèmes de connaissances autochtones

Les savoirs écologiques traditionnels (SET) et les systèmes de connaissances autochtones occupent une place centrale dans les stratégies de conservation des peuples autochtones. Ces systèmes de connaissances orientent la gestion durable des ressources, la restauration et la surveillance, souvent grâce à des pratiques adaptées au fil des générations aux environnements locaux. Des concepts tels que la « vision à deux yeux » encouragent l'intégration des connaissances autochtones et des connaissances scientifiques occidentales afin d'obtenir des résultats de conservation plus holistiques.

Cogestion et partenariats

De nombreuses organisations autochtones concluent des accords de cogestion avec les gouvernements, les ONG et d'autres parties prenantes. Ces partenariats sont particulièrement fructueux lorsqu'ils respectent le leadership autochtone, partagent le pouvoir décisionnel et s'alignent sur les priorités et les valeurs locales. Les cadres de conservation coproductifs mettent l'accent sur la co-planification, le co-apprentissage et la co-évaluation afin de garantir une conservation éthique et culturellement pertinente.

Approches bioculturelles et relationnelles

Les organisations autochtones adoptent souvent des approches bioculturelles qui reconnaissent le caractère indissociable des personnes, de la culture et de la nature. La conservation est considérée comme une pratique relationnelle, mettant l'accent sur la réciprocité, la gestion responsable et la préservation de la diversité tant biologique que culturelle.

Les réseaux de peuples autochtones et les titulaires de droits ont évoqué des collaborations avec des organisations de conservation qui ont porté leurs fruits. L'alignement des agendas lors de forums multilatéraux et le soutien sans faille d'organisations de conservation telles que la WCS pour appuyer le Forum international autochtone sur la biodiversité (IIFB) dans son plaidoyer ont conduit à la création d'un organe subsidiaire permanent de l'article 8(J) – une étape clé. Les zones de conservation autochtones et communautaires (ICCAs) ont discuté de la refonte de leur manifeste quinquennal, en mettant l'accent sur la solidarité interconnectée et le soutien aux priorités autodéterminées.

La session s'est ensuite orientée vers une réflexion sur les modèles de conservation, les défis de financement et la manière dont ceux-ci peuvent être relevés grâce à différentes approches.



Le peuple autochtone Bunong dans la réserve naturelle de Keo Seima, au Cambodge | Crédit photo : Filip Agoo & Everland



RE PENSER MODÈLES DE CONSERVATION

L'approche « Nature et populations dans leur ensemble »

« Les peuples autochtones réinventent la conservation alors qu'ils sont confrontés à de nombreux défis complexes. Pour eux, l'innovation peut être source de renouveau. Le renforcement de nouveaux modèles de gouvernance peut déboucher sur de nouvelles initiatives et de nouvelles façons d'agir pour soutenir la nature » – Edna Kaptoyo

Le changement climatique, la perte de biodiversité, la dégradation des terres et les menaces pesant sur les droits humains sont des questions interdépendantes, et non des problèmes distincts, que l'ensemble du secteur de la conservation, y compris les gouvernements, s'efforce de mieux comprendre lorsqu'il élabore des solutions scientifiques, techniques et politiques.

La fragmentation des discussions sur la nature, la biodiversité et les risques climatiques exclut les voix et les valeurs des peuples autochtones et des communautés locales. Cette fragmentation contribue également à l'incapacité de s'attaquer à bon nombre des causes profondes et des défis qui sapent notre capacité à protéger la nature. Lorsque le climat est abordé de manière isolée, nous perdons des nuances essentielles qui trouvent souvent leur origine dans les systèmes de connaissances autochtones ou traditionnels. Il est donc essentiel de reconnaître et d'intégrer les systèmes de connaissances autochtones et traditionnels comme des éléments fondamentaux pour comprendre et relever les défis environnementaux interdépendants.

Au sein du secteur de la conservation, les acteurs évoluent constamment en mettant en œuvre des réformes institutionnelles et en favorisant une transformation des systèmes. Plusieurs d'entre eux adoptent des approches fondées sur les droits humains qui vont au-delà de la mentalité traditionnelle consistant à « ne pas nuire », pour s'attacher activement à explorer comment « faire mieux ». Il existe des exemples réussis d'initiatives qui font progresser les droits humains et l'autodétermination. Cependant, leur mise en œuvre reste inégale et, parfois, peu systématique. Cette situation, associée au manque de financement pour les droits humains et pour certaines zones géographiques, rend les progrès inégaux. Pour combler ces lacunes, des efforts sont en cours pour faire évoluer les mentalités, développer de nouvelles compétences et introduire des perspectives diverses qui démontrent comment la conservation peut être efficace à travers de multiples modèles tout en protégeant la nature de manière holistique.

L'approche « nature dans son ensemble » devrait constituer le point de départ des pratiques de conservation futures, tant au niveau gouvernemental que non gouvernemental.

Élaborer une stratégie mondiale globale avec une approche holistique de la protection de la nature qui inclut et valorise les personnes.

La WCS élabore actuellement sa nouvelle stratégie mondiale, qui adopte une approche holistique de la nature s'inspirant des valeurs autochtones. Elle met l'accent sur l'intégrité écologique, fondée sur la conviction que la diversité biologique et la diversité culturelle sont étroitement liées à travers les moyens de subsistance, l'identité, la culture, la langue, le bien-être, la biodiversité et les modes de vie durables. Cette stratégie reconnaît le rôle des peuples autochtones et des communautés locales en tant que gardiens de la nature et défenseurs actifs de celle-ci. Grâce à une approche fondée sur les droits humains et ancrée dans les sciences sociales de la conservation, la WCS respecte l'autodétermination, donne la priorité à la justice et à la non-discrimination, et se concentre de plus en plus sur la co-création avec les peuples autochtones et les communautés locales. Cette nouvelle stratégie guidera les programmes de l'organisation à travers les thèmes, les pays et les engagements avec les gouvernements et le secteur privé afin de poursuivre sa mission de sauvegarde de la faune sauvage et des espaces naturels.

Des organisations telles que Namati ont contribué à démocratiser le droit en dotant les animateurs de terrain de connaissances juridiques pratiques et de compétences en matière d'animation, de négociation et de médiation. Cela permet aux communautés de garantir leurs droits fonciers et de renforcer la gouvernance locale. Leur approche commence par l'identification et la formalisation, par les communautés elles-mêmes, de pratiques de gestion responsable grâce à des règlements inclusifs, des organes de gestion et un processus décisionnel participatif, puis se poursuit par la recherche d'une reconnaissance officielle des droits fonciers par le biais de mécanismes juridiques tels que l'enregistrement foncier ou les certificats forestiers communautaires. Ce processus est mis en œuvre à travers l'Afrique et l'Asie du Sud-Est depuis plus de 15 ans, donnant aux communautés les moyens de résister aux utilisations néfastes des terres et d'interagir avec des acteurs externes en s'appuyant sur leur force collective. Cette même approche est désormais utilisée comme un outil pour garantir que le financement de la conservation et les initiatives du marché du carbone respectent les droits des communautés. Les outils fondés sur les droits, tels que le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE), sont essentiels à une planification éthique de la conservation.

La conservation menée par les peuples autochtones et les communautés locales s'enracine dans une sagesse ancestrale, où les personnes, la terre et les animaux coexistent en harmonie grâce à des pratiques locales (par exemple, le pâturage tournant), nous rappelant que protéger la nature signifie également soutenir les communautés qui en dépendent. Des exemples menés par des autochtones de coexistence avec la faune sauvage dans les couloirs de migration de la South Rift Association of Land Owners (approche SORALO) au Kenya ont été présentés. Ils mettaient l'accent sur la manière dont les communautés repensent les approches de conservation. Celles-ci s'appuient sur les concepts communautaires de responsabilités collectives et les connaissances traditionnelles du paysage pour orienter les actions dans des zones confrontées à d'immenses pressions externes. Le modèle de paysage vivant favorise la coexistence avec la nature et permet aux moyens de subsistance des éleveurs de prospérer. Il a mis en évidence la manière dont les perspectives intergénérationnelles offrent des enseignements précieux pour relever les défis actuels, tout en donnant aux générations futures les moyens de s'engager et de prendre soin du paysage avec un profond respect pour les valeurs culturelles qui relient les personnes à la nature et les unes aux autres.

Autre exemple d'initiative menée par les peuples autochtones, l'approche du Forum Abya Yala a mis en évidence l'importance des liens spirituels avec la terre, souvent absents des modèles de conservation dominants, et montré comment l'intégration de la gouvernance autochtone par le biais de conseils traditionnels et de droits fonciers peut ancrer l'identité et les valeurs culturelles dans les efforts de conservation. Ce modèle souligne la nécessité de soutenir des économies locales centrées sur la culture, de reconnaître la diversité des structures de gouvernance et d'investir dans la jeunesse, l'inclusion des genres, ainsi que dans des formations et un renforcement des capacités définis par les communautés elles-mêmes, afin d'aider ces dernières à prospérer.

Les liens spirituels et les valeurs sont généralement mal interprétés ou dissociés de l'approche holistique lors de la conception et de la mise en œuvre des lois, politiques ou programmes nationaux, car ceux-ci tentent de quantifier ou de limiter la délimitation des terres ou des eaux.

- Les organisations de conservation ont la possibilité de combler ce fossé au sein des cadres gouvernementaux en améliorant leur compréhension et en s'engageant dans des paradigmes multiples lorsqu'il s'agit de valeurs immatérielles telles que les droits culturels et spirituels et l'importance du renforcement des identités culturelles.

Pour surmonter cela, nous devons reconnaître les savoirs autochtones et traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que leurs méthodes, outils et approches en matière de protection, de restauration et de conservation de la nature.

- Outre le renforcement des capacités des institutions publiques, l'un des rôles principaux des organisations de conservation devrait consister à faciliter la mise en place de processus et de mécanismes permettant d'intégrer les peuples autochtones et les communautés locales dans les processus décisionnels officiels, grâce à une approche de la conservation fondée sur les droits de l'homme.

LE RÔLE DU MILIEU UNIVERSITAIRE DANS LA RÉFLEXION SUR LES MODÈLES DE CONSERVATION

Le monde universitaire peut continuer à jouer un rôle crucial dans la recherche et l'élaboration des programmes d'études afin de promouvoir une approche globale de la nature. Les universités nationales s'engagent de plus en plus dans la recherche liée à la surveillance de la biodiversité, au changement climatique et à d'autres questions environnementales urgentes. Parallèlement, de nombreuses communautés locales possèdent de riches réservoirs de savoirs traditionnels, souvent préservés grâce à des récits oraux transmis de génération en génération. Ces formes de savoirs locaux offrent des perspectives précieuses sur les pratiques durables et la gestion responsable de l'environnement.

Une question clé se pose : comment les savoirs des peuples autochtones et les systèmes de savoirs locaux sont-ils intégrés dans les programmes d'enseignement et les cadres de recherche universitaires ?

- Ces connaissances devraient être reconnues et intégrées dans l'éducation formelle afin de renforcer la pertinence et l'impact de la recherche, tout en honorant et en préservant ces systèmes de connaissances.

INNOVATION DANS LES ZONES MARINES

En matière de protection des droits, des domaines clés tels que les territoires marins et la gouvernance nécessitent un soutien technique accru. Les organisations de conservation pourraient contribuer à combler cette lacune afin de garantir une consultation adéquate des peuples autochtones et des communautés locales, alors que les gouvernements s'efforcent de créer des aires marines protégées (AMP).

Zone marine gérée localement (LMMA) de l'océan Indien occidental (WIO)

L'Alliance WIO LMMA fait progresser les zones marines gérées localement (LMMA) grâce à la reconnaissance juridique, au renforcement des capacités, à l'accès direct au financement et au soutien aux entreprises et aux investissements bleus. L'initiative promeut également une gouvernance inclusive, valorise les savoirs traditionnels parallèlement à la recherche et contribue aux objectifs mondiaux de conservation tels que le 30x30 en élargissant la gestion marine et en améliorant la visibilité par le biais de récits et du suivi des données.

Cette initiative a souligné la nécessité de donner aux peuples autochtones et aux communautés locales (PA et CL) les moyens d'agir en tant que leaders de l'action climatique dans les zones océaniques et côtières, notamment en garantissant la reconnaissance juridique et la sécurité foncière de leurs territoires. La stratégie « 15x30 » vise à préserver 30 % des terres, des eaux intérieures et des océans d'ici 2030, dont 15 % sous la direction des PA et des CL et grâce à d'autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM). L'accès direct au financement, une gouvernance inclusive et un soutien technique ont été identifiés comme essentiels pour une conservation marine et côtière efficace. Le renforcement des systèmes de données pour suivre les contributions des PA et des CL ainsi que des OECM, et l'extension de la gestion marine communautaire ont été mis en avant comme des priorités clés. Les participants ont également appelé à mettre en avant les expériences des PA, des CL et des OECM par le biais de récits et de stratégies d'investissement afin de soutenir le plaidoyer et les moyens de subsistance durables.



ÉVOLUTION DES PARADIGMES DE FINANCEMENT DE LA CONSERVATION

« La reconnaissance et le respect font évoluer le dialogue d'une relation purement transactionnelle, axée uniquement sur les ressources, vers une relation plus profonde fondée sur le partenariat. » – Ivana Fertziger

Les organismes de financement ont indiqué que de nombreux acteurs du secteur philanthropique s'inspirent des organisations des peuples autochtones et s'orientent vers un octroi de subventions centré sur les personnes, reconnaissant que le succès de la conservation est indissociable de l'autodétermination des peuples autochtones, des droits humains, des savoirs traditionnels, de la spiritualité et du bien-être. Plutôt que de dicter les priorités, les bailleurs de fonds soutiennent de plus en plus les visions existantes des peuples autochtones et des communautés locales.

REPENSER LES INDICATEURS ET LES PARTENARIATS

Les participants autochtones ont souligné que l'impact des financements sur les valeurs et les modes de vie autochtones devait être évalué. Les indicateurs de bien-être des peuples autochtones et des communautés locales, qui incluent généralement la santé des forêts et l'accès aux plantes médicinales, sont souvent remplacés par des indicateurs des bailleurs de fonds fondés sur des données, ce qui amène à se demander si ce changement s'aligne sur les systèmes de valeurs autochtones ou s'il les altère. Les bailleurs de fonds sont donc encouragés à réfléchir à la manière dont leurs exigences en matière de rapports pourraient, sans le vouloir, remodeler les perspectives autochtones. Il est impératif d'aller au-delà des indicateurs « fondés sur les données » des bailleurs de fonds (tels que les hectares de forêt) qui peuvent involontairement remodeler les valeurs autochtones. Le financement devrait donc soutenir :

- **Processus générationnels à long terme** : s'éloigner des cycles de projets à court terme pour s'orienter vers des partenariats restructurés et durables.
- **Droits collectifs** : les bailleurs de fonds ont la responsabilité d'éviter le discours « héroïque » qui met l'accent sur les individus au détriment de la communauté. Ils doivent travailler avec les agents du changement, les mouvements et les approches existants sur le terrain plutôt que d'en créer de nouveaux, tout en veillant à ne pas niveler la diversité des points de vue au sein des communautés et en défendant les droits collectifs.
- **Intégration de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones** : intégrer explicitement cette déclaration dans les contrats de financement afin de remédier aux déséquilibres de pouvoir et de favoriser des approches plus honnêtes et transformatrices.

La vie des peuples autochtones et des communautés locales n'est pas figée dans les zones où s'inscrivent les initiatives de conservation. La vie rurale et les moyens de subsistance évoluent, et avec eux, les communautés elles-mêmes. De nouveaux systèmes agricoles, de nouvelles formes de vie familiale et de nouvelles pratiques culturelles se développent, tout comme les schémas migratoires. Les partenaires et les bailleurs de fonds doivent accorder une attention particulière à la manière dont ces dynamiques se déploient au sein des communautés, en particulier pour les femmes autochtones, les jeunes ou les minorités ethniques et de caste. Il faudrait inviter tout particulièrement les bailleurs de fonds à se rendre sur les territoires des peuples autochtones et dans les communautés qu'ils soutiennent.



AMÉLIORER L'ACCÈS ET LA TRANSPARENCE

Malgré une augmentation du nombre d'engagements en faveur des peuples autochtones et des communautés locales, les participants ont souligné que la rigidité des procédures institutionnelles exclut souvent les petites organisations. Pour progresser, il est donc nécessaire de concevoir conjointement des mécanismes de financement qui reflètent les réalités quotidiennes et culturelles des communautés.

- Les organisations de conservation et les bailleurs de fonds ont un rôle à jouer à la table des négociations pour promouvoir les valeurs de la conception conjointe et de la prise de décision par les peuples autochtones et les communautés locales lorsqu'ils identifient les points d'entrée pour un soutien financier et technique aux organismes gouvernementaux.
- Les organisations de protection de la nature et les bailleurs de fonds ont un rôle à jouer pour renforcer et soutenir le système de financement direct destiné aux peuples autochtones et aux communautés locales, aux Dalits, aux communautés d'ascendance africaine et à d'autres groupes.

Le Legacy Landscapes Fund (LLF) ouvre l'accès au financement direct aux peuples autochtones et aux communautés locales

Le Legacy Landscapes Fund (LLF) a publié son [appel à propositions](#) dédié à Les peuples autochtones et les communautés locales pour la conservation par zone. Lors de la conception de l'appel à propositions, ils ont pris en considération l'importance d'aligner les priorités de financement sur celles des communautés, sur la base des discussions tenues lors des précédents Forums sur la conservation et les droits de l'homme. Ils ont également examiné les recommandations du [document sur la réforme du financement multilatéral](#). Tout en réfléchissant à l'élargissement de leur champ d'action en matière de financement, ils ont identifié certains défis majeurs, notamment l'aversion au risque des bailleurs de fonds, l'exclusion des territoires autochtones des zones de catégories I et II de l'UICN, et les exigences complexes liées aux lettres de non-objection (NOL), notamment celles des gouvernements.

MÉCANISMES GOUVERNEMENTAUX, DU SECTEUR PRIVÉ ET DE MARCHÉ

À mesure que l'implication dans les marchés du carbone et de la biodiversité s'intensifie, les parties prenantes doivent veiller à ce que des garanties éthiques soient mises en œuvre, et non pas simplement élaborées dans une optique de formalité administrative ou de conformité. Les cadres de durabilité utilisés dans le secteur privé doivent être réexaminés, car ils négligent souvent les droits des peuples autochtones et les droits humains au sens large. Cela permettrait d'engager un débat plus constructif et de progresser sur la base d'intérêts communs, tout en amplifiant les contributions positives du secteur privé et en favorisant les approches collaboratives.

Les modèles doivent être conçus conjointement afin de garantir que le partage des bénéfices soit transparent et inclusif, en particulier lorsque les gouvernements nationaux ne respectent pas ces droits. Cela peut être lié aux dynamiques politiques, aux réalités du terrain et aux rôles des bailleurs de fonds ou des organisations de conservation.

Certains participants ont souligné la nécessité de transformer les relations de financement en partenariats plus significatifs et d'identifier de nouvelles façons de négocier avec les gouvernements. Un exemple notable a été l'échange et l'apprentissage entre les gouvernements autochtones de différentes régions, où des mécanismes de financement façonnés par les dirigeants autochtones ont permis un dialogue entre les gouvernements autochtones et les gouvernements nationaux afin de faire progresser l'autodétermination des peuples autochtones.

Les discussions ont soulevé des questions sur l'importance de s'engager dans le financement privé, le financement mixte et les mécanismes de financement innovants (crédits carbone et crédits de biodiversité), dans le cadre de l'objectif 19 du GBF, tout en veillant à ce que les droits soient respectés au sein des mécanismes basés sur le marché.

Les organisations internationales de conservation qui jouent le rôle d'intermédiaires entre les bailleurs de fonds et les communautés jouent un rôle essentiel pour débloquer des capitaux destinés à être utilisés sur le terrain, en particulier pour créer des mécanismes de financement durable pour les communautés qui vont au-delà des mécanismes de subventions.

À mesure que de plus en plus de bailleurs de fonds privés et publics collaborent avec les peuples autochtones et les communautés locales sur le terrain, il pourrait s'avérer utile d'associer les systèmes de certification et les acteurs du secteur privé aux dialogues sur la conservation, car ceux-ci ont souvent besoin d'être guidés pour mettre en œuvre des projets de manière responsable.

Le FPIC est fondamentalement un processus de dialogue et de renforcement des relations — et non une simple formalité administrative. Il est essentiel de reconnaître cette distinction pour s'engager de manière significative auprès des peuples autochtones et des communautés locales et obtenir de meilleurs résultats.

La promotion des droits et du partage des avantages dans le domaine des marchés du carbone

Namati a expliqué comment la promotion des droits par le biais du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) se concrétise dans les projets liés au marché du carbone. Lorsque les communautés définissent de manière proactive leur vision de la conservation et proposent les termes d'un accord avec un développeur de projet carbone, elles s'engagent en tant que partenaires à part entière. Cela a donné lieu à des exemples de projets qui garantissent les droits fonciers des communautés locales et mettent en place des structures de cogouvernance et de partage des revenus, certains projets consacrant jusqu'à 50 % des recettes issues des crédits carbone à la gestion locale et aux priorités de développement. Parallèlement à leur engagement au niveau des projets, les communautés s'organisent collectivement pour influencer les politiques nationales relatives au marché du carbone et les cadres juridiques, en veillant à ce qu'ils s'appuient sur les droits fonciers existants et reflètent les réalités du terrain, comme en témoignent l'exigence du FPIC au Kenya et les recommandations émanant des communautés en Sierra Leone qui façonnent la stratégie nationale en matière de carbone. De ces expériences ont émergé des principes ascendants, tels que les droits fonciers comme condition préalable à des marchés du carbone hautement intègres.

Les principes du FPIC en tant que processus continu et du partage significatif des revenus avec les communautés ont façonné les normes mondiales en matière de carbone, notamment le mécanisme de règlement des griefs prévu à l'article 6, pour ne citer qu'un exemple. Pour combler le fossé entre les normes et la pratique, le Grassroots Justice Network développe des outils pratiques destinés aux communautés, aux organisations de conservation et aux développeurs de projets afin de renforcer les négociations et la mise en œuvre, tout en collaborant avec des organismes de normes carbone volontaires tels que Verra pour intégrer les droits coutumiers et relever les défis liés à la mise en œuvre. Ce travail comprend également le renforcement de la gouvernance locale et de la gestion des ressources par le biais de règlements, la garantie du respect du FPIC et la promotion de modèles d'investissement centrés sur les communautés qui canalisent les financements carbone vers la conservation et les moyens de subsistance, tout en façonnant les espaces politiques nationaux et mondiaux à travers les principes de la justice carbone.



COMBLER LES DÉFICITS DE FINANCEMENT

Une grande partie des financements est souvent concentrée sur les forêts tropicales humides ou les projets à grande échelle. Pour être véritablement efficaces, ces financements doivent s'étendre à d'autres zones géographiques défavorisées. En outre, une approche plus globale est nécessaire pour soutenir la restauration et donner la priorité aux initiatives de restauration menées par les peuples autochtones et les communautés locales à plus petite échelle, dans des zones conservées par les communautés et couvrant différents écosystèmes. Il est essentiel d'intégrer davantage les femmes autochtones, les jeunes, les personnes d'ascendance africaine, les communautés dalits et d'autres minorités dans les portefeuilles de financement. Et les engagements de financement doivent tenir compte de leur impact potentiel afin de ne pas renforcer involontairement les inégalités locales ou régionales.

En fin de compte, tant les bailleurs de fonds que les bénéficiaires doivent s'engager dans une réflexion commune afin de garantir que les systèmes de valeurs autochtones soient respectés et renforcés grâce à la collaboration. Les bailleurs de fonds ont reconnu l'intérêt de ce forum pour favoriser la collaboration autour d'objectifs communs en matière de conservation, même en présence de points de vue divergents, les organisations internationales de conservation jouant à cet égard un rôle clé.

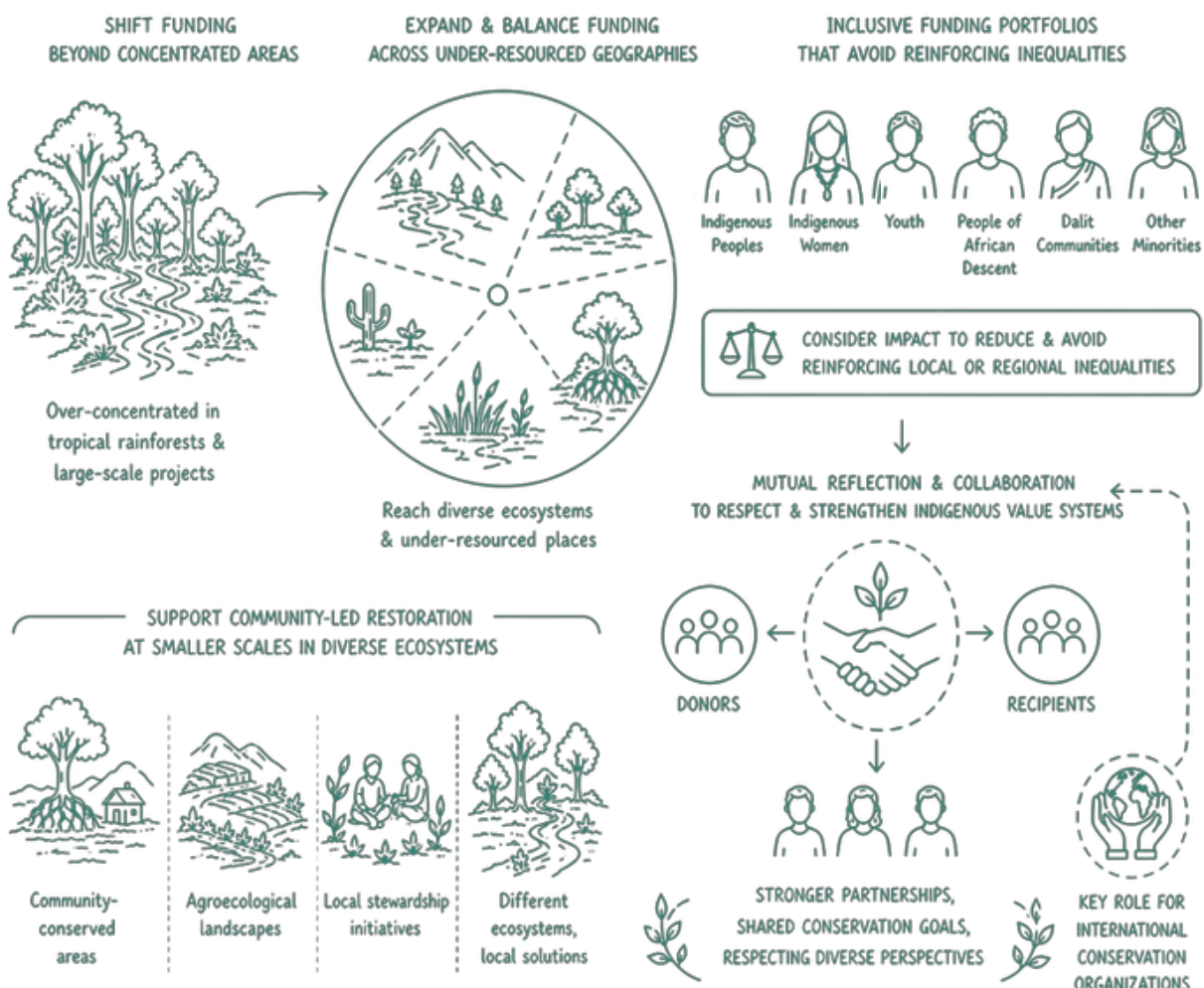


Illustration : principales voies pour combler les déficits de financement de la conservation : redistribuer les fonds sur le plan géographique, soutenir la diversité des écosystèmes et les initiatives menées par les communautés, et garantir des portefeuilles inclusifs et équitables grâce à la collaboration entre donateurs et bénéficiaires.



GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ

Gérer les conflits par la collaboration

Les travaux menés au sein des instances internationales ont permis l'élaboration de normes et de principes internationaux en matière de droits de l'homme, mais le défi consiste souvent à les transposer dans les pratiques nationales et régionales sur le terrain. Pour aller de l'avant, ces normes et principes internationaux doivent s'ancrer dans les réalités locales et s'appuyer sur divers systèmes de connaissances. Il est extrêmement important d'investir dans des actions concrètes et collaboratives à tous les niveaux de la société afin d'influencer les pratiques sur le terrain.

Prenons l'exemple de l'article 39 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), qui porte sur le droit d'accéder à une aide financière et technique de la part des États et à la coopération internationale. Tant les organisations de conservation que les titulaires de droits peuvent collaborer avec les gouvernements pour simplifier l'accès aux différents mécanismes gouvernementaux. Par exemple, les processus de consentement libre, préalable et éclairé sont parfois gérés par une branche du gouvernement, la préservation des savoirs traditionnels par une autre, et les droits de l'homme et la justice par une troisième. Il est donc difficile de savoir qui est responsable, avec qui les communautés doivent nouer des partenariats et à qui elles peuvent faire confiance. La gouvernance doit également être renforcée en s'appuyant sur les autorités traditionnelles et coutumières, car celles-ci sont en contact avec les autorités locales pour améliorer l'accès au financement prévu par l'article 39.

« Comment ramener cela sur le terrain, là où cela compte ? » – June Rubis

Dans les pays où l'État ne reconnaît pas les peuples autochtones, il devient très difficile d'accéder à des financements et à une protection, en particulier lorsque les garanties en matière de droits de l'homme risquent d'être démantelées.

Diverses stratégies visant à surmonter cet obstacle devraient être envisagées et explorées, telles que :

- Des échanges intergouvernementaux, principalement bilatéraux ou régionaux, sur les droits de l'homme et la budgétisation.
- Une coordination accrue entre les ministères sur les droits de l'homme dans le domaine de la conservation, et, lorsque cela est possible, les organisations de conservation devraient jouer ce rôle de facilitation.
- Travailler au niveau local avec le gouvernement et ses représentants peut créer des opportunités pour les aider à être plus inclusifs.
- Renforcer les capacités des équipes de terrain au sein des organisations de conservation afin qu'elles puissent s'adapter aux structures de gouvernance locales et traditionnelles
- Établir un lien entre la conservation et les enjeux au niveau provincial, et montrer en quoi cela influe sur l'électorat.
- Dans certains pays, les indicateurs de développement humain importent aux gouvernements ; par conséquent, l'intégration d'une approche holistique de la nature, qui prend en compte le bien-être humain, peut constituer un autre point d'entrée.

Outre les gouvernements, les participants ont soulevé la question de l'implication du secteur privé, en particulier en ce qui concerne les industries extractives et les acteurs du secteur du carbone. Ils ont reconnu la nécessité de s'engager sans compromettre les valeurs de ce Forum et ses objectifs.

De plus, les groupes armés et criminels continuent d'influencer la situation sur le terrain, tant à l'intérieur qu'aux abords des zones de conservation. Cela rend la mise en œuvre des engagements internationaux et la protection des droits de l'homme particulièrement complexes. À cet égard :

- Les organisations de conservation peuvent continuer à jouer un rôle complémentaire à celui des groupes de défense et d'élaboration des politiques en facilitant les discussions sur le terrain. Cela pourrait être complété par des publications sur la manière dont les organisations de conservation appliquent des approches fondées sur les droits humains dans le cadre de leur travail.
- Une combinaison de médiateurs communautaires et externes peut être mise en place pour relever les défis politiques et liés aux droits fonciers lorsque les communautés sont menacées et exposées à un risque élevé.

Les discussions ont également porté sur les questions relatives au soutien aux peuples autochtones et aux communautés locales dans les pays et les régions susceptibles d'être confrontés à la corruption, à des défis de gouvernance, à l'instabilité politique et à des violations des droits humains. Dans ces zones géographiques, le financement est souvent limité en raison de leur classification comme zones à haut risque.

Les difficultés s'accroissent lorsque des causes importantes, telles que la défense de l'environnement et des droits humains, ne bénéficient que de peu ou pas de financement dans le cadre des initiatives de conservation. Au cours des dernières années, un nombre croissant de fondations ont pris conscience du rôle crucial joué par les défenseurs de première ligne. Si les intermédiaires interviennent souvent en tant que donateurs, ils ne disposent pas du même niveau d'influence que les bailleurs de fonds. Il existe néanmoins des opportunités stratégiques permettant aux intermédiaires de jouer un rôle significatif dans le soutien aux efforts des défenseurs de l'environnement et des droits humains.

- En ce qui concerne les défenseurs de l'environnement et des droits humains, la protection collective des peuples autochtones reste une priorité, en particulier pour ceux qui vivent dans des régions isolées ou difficiles d'accès. Les personnes qui défendent ces communautés doivent reconnaître le contexte collectif dans lequel elles s'inscrivent.
- Dans les zones de conflit, les modèles de financement doivent également soutenir les artisans de la paix en première ligne, car la protection de la biodiversité et la paix se renforcent mutuellement. Le soutien aux acteurs locaux du changement et aux efforts de plaidoyer externes devrait relier la biodiversité à des thèmes plus larges de consolidation de la paix.
- Il est également essentiel de garantir un financement durable pour la protection des défenseurs de l'environnement et des droits humains, en particulier dans les contextes touchés par les industries extractives.

Des organisations telles que la Fondation PeaceNexus s'efforcent de promouvoir une conservation sensible aux conflits en encourageant l'analyse systématique des dynamiques locales, la mise en place de programmes adaptatifs et un positionnement organisationnel visant à éviter d'exacerber les tensions et à favoriser la collaboration. Afin de renforcer les capacités, elles ont lancé un [cours d'autoformation en ligne](#), outil fondamental pour intégrer la sensibilité aux conflits dans les pratiques de conservation. Ce cours, élaboré en collaboration avec un comité de pilotage composé d'organisations de premier plan (notamment l'African Wildlife Foundation, Conservation International, le WWF et l'Environmental Peacebuilding Association), bénéficie du soutien d'un groupe de référence plus large afin de garantir la diversité des expertises et la pertinence du contenu. Dans un deuxième temps, PeaceNexus lancera un nouvel appel à candidatures afin d'identifier jusqu'à trois nouveaux partenaires axés sur la conservation et l'environnement ; l'organisation vise également à soutenir une ou deux cohortes d'apprentissage par les pairs qui pourront utiliser le cours comme base pour échanger leurs expériences et renforcer leurs stratégies de travail dans des contextes contestés, à haut risque et socialement complexes.

- Il est nécessaire de ramener ces questions au niveau local, là où elles revêtent le plus d'importance, et de mettre en place des plateformes accessibles permettant aux communautés d'exprimer leurs préoccupations et d'influencer la prise de décision.

Les gouvernements commencent peu à peu à reconnaître les besoins des peuples autochtones, mais ils ne parviennent toujours pas à reconnaître leurs contributions. Prenons l'exemple de l'Afrique centrale, où cohabitent des peuples autochtones dépendants de la forêt et des peuples pastoraux (principalement les Mbuti et les Mbororo) : plusieurs gouvernements ont commencé à progresser dans la mise en œuvre de leurs engagements visant à respecter les droits des peuples autochtones, à reconnaître la situation vulnérable de ces peuples, ainsi que la vulnérabilité inhérente au fait d'être des peuples « sans terre ». Reconnaître que les terres traditionnelles des peuples autochtones sont façonnées par leur relation unique à la terre, à la culture et à la nature aide également à comprendre pourquoi tant d'entre eux ont pu préserver ces terres en tant que lieux présentant une grande intégrité écologique ou ayant subi des modifications modérées.

- Le regain d'intérêt pour la protection des peuples autochtones ne doit pas être considéré comme un geste de bienveillance, mais comme une stratégie essentielle pour notre avenir commun.
- Compte tenu de l'évolution du climat et de l'économie des ressources, les participants ont évoqué les enjeux futurs à traiter, tels que l'évolution des schémas migratoires, la mise en place de fonds nationaux communs pour soutenir les peuples autochtones et les filets de sécurité pour les agriculteurs.
- Les gouvernements, les organismes de protection de la nature et d'autres organisations devront mener une analyse multisectorielle approfondie tenant compte des évaluations d'impact sur les droits de l'homme et de la planification de scénarios futurs.



Des femmes Mbuti dansent après le coucher du soleil dans leur campement de chasse situé au cœur de la réserve naturelle d'Okapi, en République démocratique du Congo | Crédit photo : Thomas Nicolon ©FAO



ÉTHIQUE, ÉGALITÉ ET CO- L'EXISTENCE À TRAVERS DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE CONNAISSANCE

Les points de vue divergent quant à l'utilisation des termes « science autochtone », « savoirs traditionnels autochtones » (ITK) et « savoirs traditionnels » (TK) selon la région et le point de vue exprimé ou interprété. Des peuples autochtones tels que les Maoris d'Aotearoa (Nouvelle-Zélande) ont commencé à remettre en question ou à s'éloigner de termes comme « science » ou « savoir » pour adopter des cadres conceptuels différents, tels que celui de « la famille et la terre », en lien avec la nature et le territoire. De même, en Amérique latine, les concepts de « cosmovision », « saberes ancestrales » et « cosmovivencia » prédominent sur celui de « science autochtone » dans de nombreux mouvements autochtones, qui mettent l'accent sur la souveraineté épistémique et le pluralisme ontologique par le biais de canaux politiques et de la reconnaissance de l'État. Dans de nombreuses régions d'Asie, des termes tels que « savoirs écologiques traditionnels » (TEK), « adat » et « savoirs coutumiers » sont couramment utilisés dans les espaces de politique de la biodiversité, où la « science » est souvent liée à la modernisation menée par l'État et pas nécessairement aux connaissances, méthodes et pratiques des systèmes de savoirs autochtones pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes.

À partir de 2010, des plateformes mondiales sur le climat et la biodiversité, telles que la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et la CDB, ont adopté le terme « savoirs autochtones et locaux » (ILK), le reconnaissant comme un système de connaissances pluriel doté de ses propres protocoles, tels que le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC), le dialogue et la coproduction. Cependant, bien que la « science autochtone » ait acquis une certaine reconnaissance stratégique, une légitimité et des financements, elle reste reléguée dans divers milieux au rang de savoir traditionnel, placé au-dessous de la science dominante et associé à un système de connaissances du passé. En ce sens, elle risque d'être réinterprétée à travers des cadres scientifiques de manière à lui attribuer moins de validité ou à lui conférer un statut inférieur par rapport aux cadres scientifiques dominants issus historiquement de l'ère des Lumières, de la colonisation et de la « pensée occidentale ». Les dimensions relationnelles et spirituelles des visions du monde autochtones ne sont souvent pas prises en compte dans le discours scientifique, en raison de la prédominance de certaines épistémologies qui marginalisent les savoirs autochtones. De plus, la romantisation des savoirs autochtones (SA) ou leur manipulation au service d'agendas externes, dans lesquels les communautés n'ont ni voix au chapitre ni pouvoir de décision, risque d'entraîner un « épistémicide » (la destruction systématique, le silence ou la dévalorisation des systèmes de savoir), susceptible de porter atteinte à la souveraineté épistémique autochtone.

Les participants ont discuté des différentes perspectives sur les savoirs autochtones et traditionnels au sein du milieu universitaire, ainsi que des contradictions qui en découlent. Si certaines universités locales peuvent documenter ces savoirs traditionnels, elles ne les considèrent pas forcément comme relevant de la science.

Parallèlement, les détenteurs de savoirs traditionnels ne souhaitent pas nécessairement que ceux-ci soient qualifiés de science au sens où ils seraient associés aux traditions scientifiques dominantes, héritées de la période des Lumières, ainsi qu'à la pensée et aux concepts occidentaux qui, historiquement, ont emprunté ou volé aux savoirs autochtones et traditionnels sans leur accorder de crédit ni de reconnaissance.

Ce qui précède met en évidence une tension entre la nécessité de mettre en valeur la science autochtone et d'éliminer les obstacles à son acceptation en intégrant certains éléments, tout en évitant l'appropriation culturelle. Parallèlement, il convient de la mettre en avant et de la préserver en tant que corpus indépendant qui apporte sa propre contribution au discours dominant.

Certains exemples mettent en lumière ces tensions et ces points de vue. Dans le contexte africain, si des pays comme l'Afrique du Sud ont mis en place une politique officielle relative aux systèmes de connaissances autochtones (IKS) visant à soutenir la recherche et l'innovation, la « science autochtone africaine » reste largement confinée au discours universitaire et institutionnel, les gouvernements faisant référence aux IKS dans leurs politiques nationales de recherche et développement (R&D), d'agriculture, de climat et d'éducation, sans pour autant les adopter comme une politique scientifique officielle.

Au sein des instances internationales de politique et de recherche, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) continue de privilégier la littérature évaluée par des pairs, érigeant ainsi des barrières importantes pour les savoirs autochtones oraux et empiriques, la « science autochtone » n'apparaissant principalement que grâce au plaidoyer de chercheurs et d'ONG nord-américains.

Plusieurs discussions d'experts récentes suggèrent qu'il pourrait être nécessaire de revoir ce cadre et mettent en évidence les tensions entre les identités autochtones et l'inclusion épistémique dans les espaces internationaux de science et de politique.

En revanche, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) reconnaît explicitement la terminologie des « savoirs autochtones et locaux » (ILK), qui a été négociée afin de respecter les ontologies plurielles issues de différentes régions du Sud, en institutionnalisant des protocoles tels que le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) et le dialogue pour soutenir le pluralisme épistémique^[1] sans assimiler les savoirs autochtones aux catégories scientifiques occidentales.

^[1] *Le pluralisme épistémique est l'idée selon laquelle, en science, il est judicieux de poursuivre activement plusieurs théories parallèles et concurrentes sur un même phénomène, à des niveaux d'analyse identiques ou différents.*

L'intégrité écologique (IE) désigne la santé globale d'un écosystème, ainsi que sa structure, son fonctionnement et sa composition. L'intégration des savoirs écologiques traditionnels (SET) et des savoirs autochtones dans ses indicateurs peut enrichir la reconnaissance de la valeur, améliorer l'élaboration d'indicateurs dans des contextes complexes et tirer parti des connaissances locales pour définir des états de référence, même si l'intégration des savoirs ancrés dans le territoire au sein de cadres mondiaux reste un défi. Les peuples autochtones et les communautés locales ont souvent été des gardiens positifs de l'intégrité écologique, façonnant activement les écosystèmes par le biais des régimes de feu, de la répartition des espèces et des types de sols. Cependant, les activités humaines peuvent également dégrader cette intégrité par la conversion des habitats, la surexploitation et le changement climatique, rendant une gestion active indispensable dans de nombreux cas. Malgré son importance, nous manquons de mesures robustes et communément acceptées pour évaluer l'intégrité écologique au sein des modèles de conservation traditionnels. Les efforts de la WCS en matière d'IE visent à combler cette lacune en identifiant et en intégrant les CTE dans ses mesures de conservation.

Au-delà des débats et des multiples points de vue, la reconnaissance juridique des institutions coutumières des peuples autochtones est essentielle à la préservation de leurs savoirs traditionnels, de leurs valeurs culturelles et de leurs pratiques. Il existe plusieurs exemples illustrant comment les savoirs traditionnels sont reconnus juridiquement par le biais de mécanismes étatiques.

Reconnaissance juridique des institutions coutumières des peuples autochtones pour préserver les savoirs traditionnels

Au Népal, la reconnaissance juridique a permis d'assurer la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité. Cette reconnaissance soutient les systèmes d'irrigation traditionnels qui constituent le fondement des moyens de subsistance locaux, et préserve les étangs et les sources d'eau potable gérés par les communautés, qui font partie intégrante des modes de vie autochtones. Par exemple, dans la communauté de Dura au Népal, plus de 1 000 hectares de forêt ont été protégés avec succès grâce à une institution coutumière gérée localement, malgré les difficultés initiales liées à la reconnaissance par le gouvernement. La communauté a résisté aux pressions visant à lui faire adopter des modèles forestiers étatiques ou communautaires formels et, après huit ans de plaidoyer auprès du Centre for Indigenous Peoples Research and Development (CIPRED), elle a pu obtenir la reconnaissance officielle en tant que Ban Samiti, un système de gouvernance traditionnel reconnu par la législation locale. Cette reconnaissance juridique a permis à la communauté de Dura de gérer la forêt de manière durable, en donnant la priorité à la conservation de la biodiversité, aux pratiques culturelles et aux moyens de subsistance locaux plutôt qu'à l'exploitation commerciale du bois.



Certains participants ont mis en évidence plusieurs obstacles à la progression dans les régions où persistent les héritages coloniaux et l'absence de reconnaissance juridique des peuples autochtones et des savoirs traditionnels autochtones. Parmi ceux-ci figurent l'affaiblissement des liens entre les savoirs traditionnels autochtones et les systèmes de gouvernance autochtones, ainsi que la perte d'une grande partie des savoirs et des découvertes, due aux systèmes d'oppression, de répression et, plus largement, à l'épistémicide. En conséquence, de nombreux systèmes de savoirs sont incomplets et menacés de déclin supplémentaire.

Il est important de veiller à ce que la diversité des détenteurs de connaissances soit représentée et qu'ils puissent faire avancer ces questions. Il est particulièrement important de veiller à ce que ceux qui n'ont pas accès aux grandes tribunes de la science et du monde universitaire occidentaux puissent se faire entendre.

L'approche de coproduction des connaissances

Dans des régions comme l'Alaska, le programme « Arctic Beringia » de la WCS s'est attaché, au cours des 15 dernières années, à promouvoir le leadership autochtone, les systèmes de connaissances et des pratiques de recherche équitables. On a assisté à une évolution progressive vers une plus grande autonomie, notamment par le biais de la cogestion et, plus récemment, d'approches de coproduction des connaissances (CPK) visant à répondre aux priorités des communautés locales et des gouvernements tribaux. Le programme de la WCS vise à faciliter la collaboration entre les dirigeants tribaux, les entreprises, la communauté scientifique et les agences gouvernementales, en mettant l'accent sur l'importance des terres et des eaux ancestrales, une gestion plus efficace de la faune sauvage et l'intégration des sciences autochtones et occidentales par le biais de la coproduction. Le processus de CPK rassemble les systèmes de connaissances autochtones et occidentaux dans un partenariat équitable et éthique afin de développer en collaboration des priorités communes, des définitions des problèmes et des solutions innovantes et adaptées au contexte. Le CPK propose un processus guidé pour amener les partenaires de recherche vers le « Two-Eyed Seeing », ou Etuaptmuk, un modèle « binoculaire » mi'kmaq permettant d'apprendre à percevoir les atouts individuels des perspectives autochtones et occidentales (c'est-à-dire des systèmes de connaissances), et d'utiliser les deux yeux ensemble pour envisager des solutions qui ne pourraient être vues avec un seul œil. Plusieurs organisations autochtones d'Alaska ont élaboré des documents d'orientation à l'intention des chercheurs souhaitant établir des partenariats avec les peuples et les communautés autochtones d'Alaska. Ces protocoles centrés sur la communauté mettent l'accent sur l'obtention du consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, l'élaboration d'accords sur la souveraineté en matière de recherche et de données, le respect de la validité intrinsèque des systèmes de connaissances autochtones, ainsi que l'identification des valeurs, des attentes et des avantages partagés découlant du partenariat.

Il reste encore des défis majeurs à relever pour parvenir à la parité, à l'égalité, à la coexistence et au respect des considérations éthiques entre les différents systèmes de connaissances, notamment la perte et la sous-représentation des savoirs autochtones dans les cadres mondiaux, malgré leur rôle fondamental dans l'orientation des pratiques durables et la conservation de la biodiversité.

- Pour y remédier, nous devons collaborer avec les chercheurs autochtones et les peuples autochtones afin de récupérer, protéger et intégrer ces savoirs aux côtés de la science occidentale, en reconnaissant qu'aucun système ne détient à lui seul toutes les réponses.

Un autre défi consiste à protéger la souveraineté des peuples autochtones sur leurs données, qui a été mise à mal par les pratiques et l'héritage coloniaux. Les communautés revendiquent désormais le contrôle sur la manière dont leurs connaissances sont collectées, utilisées et restituées. En Alaska, des initiatives telles que les accords officiels sur les données conclus avec les gouvernements tribaux sont prometteuses, mais le changement profond passe par l'abandon des systèmes cloisonnés au profit de cadres dirigés par les Autochtones qui reflètent des visions holistiques du monde. Cette transformation nécessite non seulement des solutions techniques, mais aussi une remise en question de la table à laquelle nous sommes assis et de ceux qui la dressent.

- Il est important de veiller à ce que les communautés autochtones conservent le contrôle de leurs propres données, grâce à la souveraineté des données, qui leur permet de les utiliser à des fins de plaidoyer, d'élaboration des politiques et de bien-être communautaire, plutôt que de les voir extraites et parfois mal interprétées par des chercheurs externes à leur propre profit.

La discussion a soulevé une question qui mérite réflexion : comment les collaborations entre les plateformes de conservation et de défense des droits humains peuvent-elles respecter le rôle des détenteurs de savoirs traditionnels et garantir que les financements soient effectivement affectés au soutien de leur travail dans le cadre des efforts de conservation, face à une perte culturelle rapide ?

- Il est nécessaire d'adopter des approches ascendantes qui permettent aux communautés de définir leurs priorités, garantissent un financement flexible pour les moyens de subsistance parallèlement à la conservation, et reconnaissent les savoirs traditionnels comme un fondement de la résilience plutôt que comme un simple élément culturel.



LES DROITS ET LES PRÉOCCUPATIONS DES PEUPLES D'ORIGINE AFRICAINE DANS LE DOMAINE DE LA CONSERVATION

« Les personnes d'ascendance africaine ne forment ni un bloc monolithique ni une communauté homogène. Nos droits humains ne sont ni tout noirs ni tout blancs ; ils sont à la fois conceptuels et concrets. Pour moi, la reconnaissance passe par notre voix, notre visibilité, notre droit de vote et la prise en compte de nos points de vue » - Barbara Reynolds

Le discours sur le développement concernant les droits des peuples d'ascendance africaine (ADP, selon la terminologie utilisée dans le contexte de l'Amérique latine et des Caraïbes) et des personnes d'ascendance africaine (PAD, selon la terminologie utilisée dans d'autres régions) a évolué en mettant l'accent à la fois sur les dimensions individuelles et collectives. Cependant, les négociations internationales sont marquées par une fragmentation au sein de la communauté africaine mondiale, ainsi que par l'exclusion due à une volonté politique et à des investissements limités de la part des grandes puissances et des puissances moyennes.

- Il est urgent de garantir les droits fonciers des personnes d'ascendance africaine. Il ne s'agit pas seulement des terres ancestrales, mais aussi de l'accès à de nouvelles formes de propriété foncière qui continuent d'être remises en cause en raison de l'héritage colonial et de la complexité des systèmes juridiques.

Pour les personnes d'ascendance africaine, la terre est étroitement liée à l'identité, à l'histoire et à la viabilité future, notamment aux économies bleues et vertes telles que l'agriculture, l'énergie et les pratiques traditionnelles en matière de santé. Les droits fonciers, au sens large, englobent la propriété, le régime foncier et l'usage. L'un des principaux défis réside dans la tension entre la protection de l'environnement et la viabilité économique, en particulier dans des secteurs comme l'exploitation minière, où de nombreuses personnes d'ascendance africaine trouvent un emploi.

La contradiction entre le déni des droits collectifs et la discrimination à l'encontre d'un groupe distinct, ainsi que le concept contesté d'indigénité dans certains contextes, compliquent encore davantage les efforts en matière de justice et de développement. Les États doivent aligner leurs politiques sur les objectifs des Nations unies, investir dans les personnes d'ascendance africaine et protéger leurs défenseurs. Il est important de reconnaître leur leadership et leur capacité d'action.

- Les priorités devraient inclure les droits fonciers en tant que pilier de la justice réparatrice, environnementale et numérique, ainsi que le droit au développement et à la souveraineté sur les ressources naturelles. Ce pilier est inscrit dans les droits civils, politiques, économiques et sociaux internationaux par le biais des deux pactes : le PIDCP et le PIDESC.
- Tous ces éléments trouvent leur fondement dans l'identité, l'histoire et la durabilité future.

Cartographie et reconnaissance des territoires des peuples d'ascendance africaine

L'initiative « Rights and Resources » (RRI) a expliqué comment elle soutient la création d'un Atlas des territoires ancestraux des peuples d'ascendance africaine (ADP) en Amérique latine et dans les Caraïbes, sous la direction de l'OTEC à l'Université Javeriana. Plus de 205 millions d'hectares de terres coutumières ont été cartographiés, mais seuls 5 % sont légalement reconnus. L'initiative s'étend désormais aux territoires marins des Caraïbes.

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une coalition régionale qui a donné naissance à la Déclaration de Brasilia visant à protéger les droits des peuples autochtones et des populations autochtones (ADP), qu'il s'agisse de lutter contre la discrimination raciale et les inégalités ou de participer à la prise de décision. Il s'inscrit dans la lignée du Plan d'action de Bakou, qui encourage la participation des ADP à des instances mondiales telles que la CCNUCC, où une commission spéciale a récemment été créée pour reconnaître les ADP dans le cadre du dispositif consacré aux peuples autochtones et aux communautés locales. Lors de la Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP16), lors de la création du Fonds de Cali, les ADP ont été officiellement intégrés au processus de l'article 8(j), ce qui leur a permis de participer sur un pied d'égalité. De même, en Colombie, des catégories de conservation sont utilisées pour faire progresser la reconnaissance territoriale des ADP.



FAVORISER LA PRISE EN EN COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE DANS LA CONSERVATION

Le rôle essentiel des femmes autochtones et locales dans la gouvernance environnementale est aujourd'hui plus largement reconnu qu'auparavant, notamment en tant que gardiennes des systèmes de savoirs traditionnels. Cependant, cette reconnaissance n'est pas suffisamment prise en compte dans les processus décisionnels actuels, car les femmes autochtones et locales manquent souvent de représentation spécifique au sein des mouvements féministes mondiaux et des instances décisionnelles nationales. Cette lacune met en évidence la nécessité de créer des plateformes spécifiques qui reflètent leurs préoccupations particulières. De plus, des défis tels que la fragmentation des financements, le manque d'initiatives et d'espaces au sein des organisations environnementales pour aborder la question du régime foncier et des droits fonciers des femmes dans le cadre de discussions plus larges sur le genre et les droits collectifs renforcent les obstacles à la prise en compte des considérations de genre dans la conservation.



Par exemple, en Asie du Sud, les femmes rurales jouent un rôle majeur dans l'agriculture, et dans certains pays comme le Népal, les tendances migratoires (des hommes et des jeunes) ont accentué le rôle des femmes dans ce secteur, sans pour autant leur conférer la propriété foncière ni l'autorité sur les ressources. Cela a également des répercussions sur leur capacité à accéder au crédit et aux marchés, ainsi que sur leur pouvoir de décision. Malgré les progrès mondiaux en matière d'égalité des sexes, des régions comme l'Asie du Sud continuent de faire face à des écarts critiques entre les sexes dans la pratique, et les anciens systèmes se heurtent aux nouveaux efforts de changement.

Pour surmonter ces obstacles, il est important de renforcer la collaboration par le biais de programmes de renforcement des capacités et d'un soutien financier aux initiatives de conservation menées par des femmes. Des approches sensibles au genre doivent être intégrées dans les stratégies nationales et mondiales, avec un financement adéquat et une visibilité suffisante pour les diverses expressions de genre, y compris les femmes autochtones, d'ascendance africaine et dalits. Cela permettrait une participation et une influence significatives dans la prise de décision en matière de conservation.

- La présence croissante des femmes autochtones et locales à des postes décisionnels de haut niveau souligne la nécessité persistante de soutenir le mentorat, l'inclusion et l'investissement à long terme dans les parcours de leadership.

Il est essentiel de combler le fossé entre les engagements internationaux en matière de droits environnementaux et d'égalité des sexes, et leur mise en œuvre insuffisante aux niveaux national et communautaire, où les femmes sont souvent victimes de harcèlement et ne disposent d'aucun pouvoir de décision.

- Il est donc nécessaire de passer des intentions à l'action. Cela implique de prendre des mesures concrètes, telles que la reconnaissance des droits fonciers des femmes et des réformes juridiques, plutôt que de se contenter de concepts généraux.

Les participants ont réaffirmé que les femmes et les filles autochtones sont confrontées à des obstacles cumulés qui entravent leur participation, en raison du racisme, de l'histoire de la colonisation, de la violence sexiste, de l'assimilation forcée et des inégalités systémiques. Les multiples niveaux de discrimination et de privation de droits soulignent la nécessité d'adopter des approches intégrées qui respectent les cadres juridiques relatifs aux droits et les traités des Nations unies, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et sa recommandation générale n° 39 sur les droits des femmes et des filles autochtones.

Partout dans le monde, les femmes et les filles autochtones défendent et font progresser leur droit à l'autodétermination en tant que peuples autochtones. Certaines se concentrent sur les politiques et les normes, tandis que d'autres œuvrent directement sur le terrain, en protégeant l'environnement et les forêts.

- Les capacités des femmes dans tous les domaines doivent être renforcées, en mettant particulièrement l'accent sur les perspectives autochtones, ethniques et de genre.
- Les femmes autochtones créent des réseaux pour partager leurs expériences d'un territoire à l'autre, comme en témoignent les programmes de bourses qui donnent accès à des espaces et à des connaissances variés.

Par exemple, WCS Canada et l'Initiative de leadership autochtone (ILI) ont co-créé et lancé la [bourse « First Nations Women Transforming Conservation »](#). Grâce à cette bourse, les boursières de la WCS sont intégrées dans les deux organisations, ce qui renforce les liens, approfondit l'échange de connaissances et rend la communication plus efficace. Le fait d'être intégrées dans la communauté et guidées par un groupe de « tantes » apporte également aux boursières un soutien pratique et relationnel.

En fin de compte, les droits des femmes autochtones doivent être reconnus comme des droits humains et pleinement intégrés dans les programmes de conservation afin de garantir que leurs voix et leurs contributions soient prises en compte.

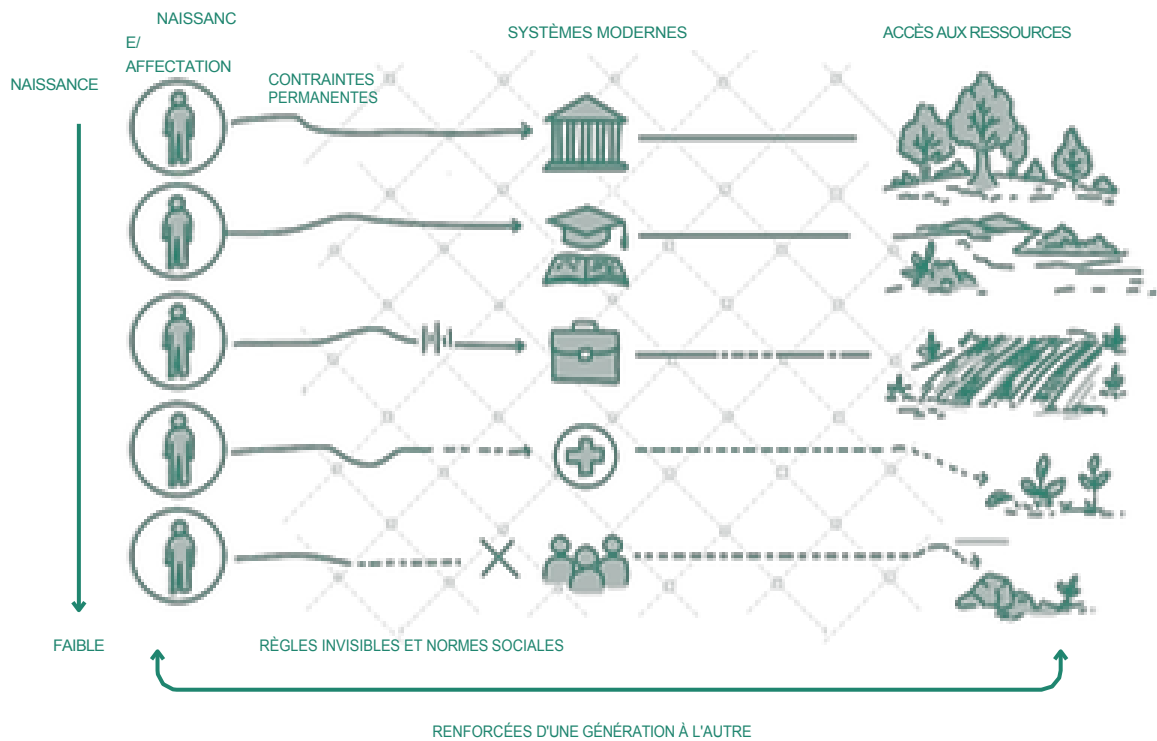
- Il est essentiel, pour une conservation inclusive et au-delà, de diversifier le personnel tant au niveau de son identité que de ses compétences, en allant au-delà des diplômes en sciences naturelles pour inclure les sciences sociales et d'autres disciplines. Une telle diversité apporte des connaissances, des réseaux et une relation de confiance avec les communautés, alors que nous considérons la nature dans son ensemble.



LE FOSSÉ SOCIAL

Approfondir la compréhension

Le concept de caste est immédiatement associé à l'Asie du Sud ou à un phénomène hindouiste. Cependant, lorsque nous examinons les différentes dimensions de la caste, cela nous aide à comprendre le système hiérarchique qui a une application plus large.



Le système de castes, en tant que système hiérarchique, comprend les éléments suivants :



L'endogamie se caractérise par un élément pouvant avoir des implications positives ou négatives



Pureté et souillure dépendent des groupes, des clans, des tribus/ethnies



La pureté et la souillure sont pratiquées quotidiennement à travers des relations endogames et des relations sociales et culturelles.

La nature rigide de la hiérarchie, associée à la stigmatisation liée à la caste, la rend indépendante des résultats scolaires ou de l'ascension sociale. L'individu est conditionné par la structure rigide de la caste dans laquelle il est né, ce qui place l'accent sur l'ascendance. Un examen critique de ces dimensions montre que la caste n'est pas un phénomène social archaïque, mais qu'elle opère sous une forme moderne. La caste peut donc être analysée au-delà de l'Asie du Sud, dans d'autres régions et sociétés.

La caste, en relation avec la nature et la conservation, reste mal comprise et largement absente du discours environnemental dominant. Les discussions mondiales sur la caste et la nature sont minimales, même si des marqueurs d'exclusion de type caste apparaissent dans différents contextes mondiaux, car ils recourent les luttes des groupes autochtones et d'autres minorités confrontés à la dépossession, à la stigmatisation et à l'exclusion systémique.

L'application d'un cadre conceptuel global sur les castes permet de mettre en lumière la discrimination structurelle, la sous-représentation dans les processus décisionnels et la répartition inéquitable des ressources au détriment des communautés concernées, telles que les Dalits. Cela met en évidence un fossé et souligne la nécessité d'adopter une approche davantage fondée sur les droits humains pour lutter contre la discrimination des groupes marginalisés, parallèlement à la prise en compte de l'identité autochtone.

Le refus d'accès aux ressources motivé par le système des castes et la vulnérabilité environnementale restent des domaines sous-explorés qui nécessitent des recherches et un plaidoyer urgents.

L'analyse des castes devrait également être intégrée aux considérations de genre en matière de conservation, car le système des castes restreint davantage l'accès des femmes aux ressources naturelles telles que la terre et l'eau. L'intersection entre le système des castes et le patriarcat façonne les réalités vécues par les femmes dalits en Asie du Sud, qui sont encore plus marginalisées en raison du changement climatique, de la rareté ou de l'exclusion des ressources, et de la dégradation écologique. Ces facteurs accroissent encore leur vulnérabilité à la violence et à l'exploitation, créant ainsi un cercle vicieux. Ces défis sont aggravés par la migration, les mauvaises conditions de vie et les risques sanitaires, qui exigent tous un débat urgent pour aborder l'intersection entre le système des castes, le genre et les crises environnementales.



DES VALEURS À L'ACTION

Établir des collaborations concrètes

Les participants ont identifié des questions et des enjeux clés qui méritent d'être approfondis. Parmi ceux-ci figuraient :



..... Comment mieux outiller les bailleurs de fonds publics et privés pour qu'ils puissent établir des partenariats efficaces et éthiques avec les peuples autochtones et les communautés locales ?



..... Avec quels acteurs du secteur privé ou de l'industrie extractive le Forum devrait-il dialoguer, quels sont les risques et quelle est la forme idéale pour ce dialogue ?



..... Comment redéfinir les critères d'octroi de subventions afin d'inclure les peuples autochtones et les communautés locales qui ne répondent pas aux critères traditionnels d'éligibilité « à grande échelle » ?



..... Comment passer de l'appropriation des savoirs autochtones à une intégration respectueuse et souveraine ?



..... Comment pouvons-nous impliquer les jeunes dans les futures discussions du Forum ?



..... Comment orienter efficacement les financements vers les aînés et les détenteurs de savoirs afin de lutter contre la perte culturelle rapide ?



..... Quelles stratégies peuvent atténuer l'impact de l'occupation militaire et des conflits humains sur la nature ?



..... Comment le Forum peut-il plaider en faveur d'un transfert des fonds vers les peuples autochtones et les communautés locales, les Afro-descendants, ainsi que pour un financement équitable dans les régions où les peuples autochtones ne bénéficient pas d'une reconnaissance juridique officielle ?



..... Un sous-groupe devrait-il élaborer des indicateurs pour suivre l'application pratique des Principes fondamentaux du PNUE aux niveaux régional et local ?



..... Qui pourrait mener une analyse approfondie sur la manière dont les systèmes de castes à l'échelle mondiale contribuent au déni d'accès aux ressources et à la vulnérabilité environnementale ?



..... Comment les membres de ce forum peuvent-ils tirer parti des témoignages et de l'expertise des assistants juridiques communautaires qui travaillent sur la justice carbone ?



..... Quels sont les cadres de recours utilisés dans la pratique et ce sujet pourrait-il faire l'objet d'une discussion future ?

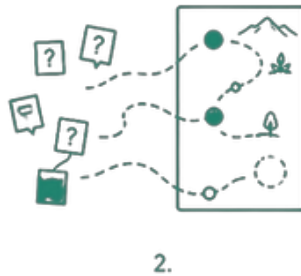


..... Que pouvons-nous célébrer ensemble en tant que groupe lors du prochain Forum ?

Outre plusieurs recommandations adressées au secteur de la conservation, les participants ont identifié plusieurs mesures qu'ils pourraient mettre en œuvre sous l'égide du Forum :



Élargir la table ronde : inviter des représentants du secteur privé, des acteurs universitaires et davantage d'organisations de conservation.



Identification des thèmes pour les prochains forums : solliciter les suggestions des participants quant aux thèmes et aux résultats vers lesquels nous devrions tendre ensemble.



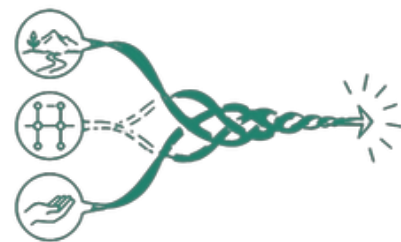
Formalisation d'un programme de travail conjoint : passer des réflexions et des idées à une stratégie codifiée qui relie les recommandations au financement et aux initiatives conjointes aux niveaux régional et national



Créer des sous-groupes sur certains domaines thématiques : ceux-ci mèneraient des travaux entre les sessions annuelles afin de faire avancer certaines recommandations et de préparer les discussions futures, notamment sur l'engagement du secteur privé.



Identifier les opportunités d'événements parallèles lors de plateformes internationales susceptibles d'amplifier les discussions et les résultats du Forum.



Renforcer les partenariats pour intégrer les systèmes de connaissances autochtones, la science occidentale et les perspectives des droits de l'homme comme moyens clés pour relever des défis complexes tels que le changement climatique et la perte de biodiversité.



CONCLUSION

Ce forum a constitué un point de rencontre essentiel pour les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine, les communautés locales, les Dalits, les organisations de conservation et les bailleurs de fonds, leur permettant de dépasser le simple concept de « conservation inclusive » pour en faire une réalité concrète qui intègre une approche holistique de la nature. Les débats du Forum ont fait évoluer le débat de la simple sensibilisation aux droits humains vers des priorités autodéterminées, la parité épistémique de la science autochtone et la restructuration des systèmes de gouvernance financière, avec des idées visant à renforcer la reconnaissance et la responsabilité en matière de droits humains, notamment de la part des gouvernements et des acteurs du secteur privé. Le Forum a également souligné l'importance de travailler sur la co-conception, la co-production, la collaboration et le soutien mutuel à travers le secteur de la conservation pour répondre à des problèmes complexes, tout en restant conscient des défis, des différences, ainsi que de l'inspiration qui découle du travail collectif.

Plusieurs recommandations ont été réitérées concernant le rôle que les organisations internationales de conservation peuvent jouer en tant qu'intermédiaires entre les bailleurs de fonds et les communautés pour débloquer des capitaux pouvant atteindre le terrain. Elles peuvent contribuer à créer des solutions de financement durables pour les communautés au-delà des modalités de subvention. Les organisations internationales de conservation peuvent également jouer un rôle clé entre les gouvernements et les communautés pour faciliter les processus et les mécanismes qui intègrent les peuples autochtones et les communautés locales dans la co-conception et la prise de décision formelle en utilisant l'approche fondée sur les droits humains. Ces organisations internationales peuvent également continuer à jouer un rôle complémentaire à celui des groupes de plaidoyer et d'élaboration des politiques en continuant à faciliter les discussions entre les communautés et les gouvernements locaux, ainsi qu'avec les acteurs nationaux sur le terrain.

En ce qui concerne les conflits résultant des actions menées par les pouvoirs publics, le secteur privé et d'autres acteurs, les participants ont appelé les organisations internationales de conservation à faciliter les discussions, la médiation et les processus de dialogue par l'intermédiaire de partenaires spécialisés. Les bailleurs de fonds ont été invités à renforcer leur soutien aux défenseurs des droits humains environnementaux en situation de risque. Parmi les questions prioritaires concernant les personnes d'ascendance africaine figuraient les droits fonciers, la justice raciale et les réparations. Le renforcement de la représentation des femmes autochtones et des femmes issues de diverses communautés au sein des instances décisionnelles de haut niveau a été identifié comme une initiative clé. Les discussions sur le système des castes ont quant à elles mis en évidence la nécessité d'approfondir l'examen et l'étude de cette question.

Les coprésidents du Forum ont l'intention d'organiser la prochaine session sur un territoire autochtone tout en approfondissant les questions soulevées lors de ce forum. Le Forum cherche à renforcer les collaborations et à élargir le cercle des participants.

| Nom | Participation | Titre et organisation | Lien vers la biographie |
|------------------------------|---------------|--|--|
| Erin Kitchell | En ligne | Directrice générale, Terres, environnement et climat, Namati | Erin Kitchell - Namati |
| Gwasinlo Thong | En ligne | Présidente du Comité communautaire de Sendenyu pour la biodiversité et la conservation de la faune sauvage, et membre du Comité consultatif IP&LC du Fonds « High Ambition » de la WCS | Partenariat avec les peuples autochtones et les communautés locales |
| Helen Tugendhat | En ligne | Codirectrice exécutive (Programmes et engagement), Synchronicity Earth | Helen Tugendhat, codirectrice générale de Synchronicity Earth |
| Heloise Heyer | En personne | Responsable de la sensibilité aux conflits, Fondation PeaceNexus | Notre équipe - PeaceNexus |
| Hesta Groenewald | En personne | Consultante associée, Fondation PeaceNexus | Notre équipe - PeaceNexus |
| Ilka Herbinger | En ligne | Directrice des mesures de sauvegarde environnementales et sociales et directrice adjointe de Legacy Landscapes (LLF) | Dr Ilka Herbinger |
| Ivana Fertziger | En ligne | Chargée de programme, Environnement, Margaret A. Cargill Philanthropies | Ivana Fertziger - Fondation Margaret A. Cargill |
| Janet C. Edmond | En personne | Directrice principale, Paix et partenariats inclusifs, Conservation International | Janet Edmond |
| Jennifer Tauli Corpuz | En personne | Responsable principale des politiques mondiales et du plaidoyer, Nia Tero | Jennifer Tauli Corpuz - Événements au Forum mondial sur les paysages |
| Jenny Springer | En ligne | Directrice, Equator Group | Conseil d'administration - Rainforest Foundation US |
| Joe Walston | En ligne | Vice-président exécutif, Wildlife Conservation Society Global (WCS) | Joe Walston - WCS.org |
| June Rubis | En personne | Coprésidente du Conseil mondial de Documenting Territories, Consortium mondial des ICCA | June Rubis - Consortium ICCA |

| Nom | Participation | Titre et organisation | Lien vers la biographie |
|------------------------------|---------------|---|--|
| Justina Ray | En ligne | Présidente et scientifique principale, WCS Canada | Justina Ray WCS Canada |
| Kendell Jones | En personne | Directrice des écosystèmes et de la planification, Wildlife Conservation Society (WCS) | Dr Kendall Jones - WCS.org |
| Maria DiGiano | En ligne | Chargée de programme, Andes-Amazone, Fondation Gordon et Betty Moore | Maria DiGiano, Ph.D. Chargée de programme, Andes-Amazone |
| Mariam Kenza Ali | En personne | Responsable du programme Nature et Populations, Fondation Oak | Mariam Kenza Ali |
| Martin Robards | En ligne | Directeur régional, Programme Arctic Beringia, Wildlife Conservation Society (WCS) | Notre équipe par Arctic Beringia - Exposition |
| Masego Madzwamuse | En personne | Directeur du programme Environnement, Oak Foundation | Masego Madzwamuse à l'UICN |
| Minnie Degawan | En personne | Directrice générale, FSC Indigenous Foundation | Minnie Degawan, FSC IF |
| Mrinalini Rai | En personne | Fondatrice et directrice, Women4Biodiversity | Mrinalini Rai Congrès mondial de la nature de l'UICN |
| Myrna Cunningham Kain | En ligne | Présidente du comité directeur du Fonds Pawanka et membre du conseil d'administration de Nia Tero | Direction de Nia Tero |
| Naomi Lanoi Leleto | En personne | Naomi Lanoi Leleto, coordinatrice du comité consultatif pour l'Afrique de l'Est et coordinatrice du programme Global Indigenous Grantmaking, Global Greengrants | Naomi Lanoi LELETO Congrès mondial de la nature de l'UICN |
| Nisha Owen | En ligne | Directrice exécutive, Global Greengrants Fund UK | Global Greengrants Fund UK accueille sa nouvelle directrice générale, le Dr Nisha Owen |
| Pamela Castillo | En personne | Directrice, Marine 30x30, Wildlife Conservation Society (WCS) | Pamela Castillo - WCS.org |

| Nom | Participation | Titre et organisation | Lien vers la biographie |
|--------------------------------|---------------|--|---|
| Pasang Dolma Sherpa | En ligne | Directeur exécutif, Centre de recherche et de développement des peuples autochtones (CIPRED) | Équipe du CIPRED |
| Patricia Mupeta-Muyamwa | En personne | Directrice mondiale des droits de l'homme dans le domaine de la conservation, The Nature Conservancy (TNC) | Patricia Mupeta-Muyamwa, Ph.D. The Nature Conservancy |
| Paul Edonga | En ligne | Membre du Comité consultatif mondial de la WCS sur les peuples autochtones et les communautés locales ; fondatrice et directrice exécutive du programme national SAVE BEISA ORYX IP&LC COMMUNITY TRUST-SBOC | Partenariat avec les peuples autochtones et les communautés locales |
| Saif Awadh | En personne | Responsable de l'engagement des jeunes, Nations Unies | Saif Awadh LinkedIn |
| Suraj Yengde | En ligne | Chercheur principal à la Harvard Kennedy School | À propos Dr Suraj Milind Yengde |
| Sushil Raj | En personne | Directeur exécutif, Global Rights and Communities, Wildlife Conservation Society (WCS) ; ancien membre du Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine ; médiateur et membre du conseil d'administration du New York Peace Institute | Sushil Raj - WCS.org |
| Taylor Stinchcomb | En ligne | Spécialiste en sciences sociales et en coproduction, Programme Arctic Beringia, Wildlife Conservation Society (WCS) | Notre équipe par Arctic Beringia - Exposition |
| Thierry Renaud | En personne | Secrétaire général adjoint et responsable de l'unité Animaux et écosystèmes à la Fondation Hans Wilsdorf (Fondation Hans Wilsdorf) | Fondation Hans Wilsdorf |
| Vatsoa Rakotondrazafy | En personne | Responsable régional de la gouvernance côtière et océanique à l'UICN ; ancien coordinateur national du Réseau des zones marines gérées localement de Madagascar (MIHARI) ; membre du Comité consultatif des peuples autochtones et des communautés locales de la WCS | Vatsoa à l'UICN |
| Yolanda López Maldonado | En personne | Fondatrice et PDG d'Indigenous Science Systems, A.C. (Indigenous Science) | À propos de nous Indigenous Sciences |

| Jour 2 – 7 octobre 2025 | |
|--------------------------------|--|
| Heure | Thème de l'ordre du jour |
| 8 h 00 – 9 h 00 | Petit-déjeuner |
| 9 h 00 – 9 h 45 | Récapitulatif de la première journée ; impressions des participants |
| 9 h 45 – 11 h 15 | Thème 4 : Science autochtone et science occidentale (Session 7) |
| 11 h 15 – 11 h 30 | Pause café/thé |
| 11 h 30 – 13 h | Thème 5 : Les personnes d'ascendance africaine, les castes et la nature, les femmes autochtones (Sessions 8 et 9 + Discussion) |
| 13 h 00 – 14 h 00 | Déjeuner |
| 14 h – 15 h | Séance 10 : Suivi sur les femmes autochtones et la conservation |
| 15 h – 15 h 15 | Pause café/thé |
| 15 h 15 – 16 h 30 | Séance 11 : Mises à jour et collaborations |
| 16 h 30 – 17 h 30 | Session 12 : Discussions ouvertes |
| 17 h 30 – 17 h 45 | Examen des collaborations et des problèmes identifiés |
| 17 h 45 – 18 h | Conclusion et prochaines étapes |

À PROPOS DE CE RAPPORT

AUTEURS DU RAPPORT

Sushil Raj

Dawa Yangi Sherpa Edna

Kaptoyo

CONÇU PAR

Aditi Rajan

Date de publication : 27
avril 2026

Si vous avez des questions concernant ce rapport ou si vous souhaitez participer à cette discussion, veuillez contacter Dawa Yangi Sherpa (dsherpa@wcs.org) et Edna Kaptoyo (learning@pawankafund.org).